

THÈSE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE SUD

ÉCOLE DOCTORALE N° 604
Sociétés, Temps, Territoires
Spécialité : HISTOIRE

Par

Christophe TROPEAU

**La sociabilité associative dans les communes rurales
du département de la Mayenne, des années 1830 aux années 1930**

VOL. II – Annexes

Thèse présentée et soutenue à Lorient, le 20 novembre 2020

Unité de recherche : TEMOS UMR 9016 CNRS

Thèse n° : 565

Composition du Jury :

Examineurs :

| | |
|-----------------|--|
| Robert BECK | Maître de conférences HDR en histoire contemporaine, Université François-Rabelais de Tours |
| Corinne MARACHE | Professeur d'histoire contemporaine, Université Bordeaux Montaigne |
| Julian MISCHI | Directeur de recherches en sociologie, INRAE Dijon |

Directeur de thèse :

| | |
|----------------|---|
| François PLOUX | Professeur d'histoire contemporaine, Université de Bretagne Sud |
|----------------|---|

SOMMAIRE

Annexe 1 – Les communes de la Mayenne aux XIX^e et XX^e siècles

Annexe 2a - Les trois arrondissements du département de la Mayenne, 1855-1866

Annexe 2b - Limites communales et cantonales de la Mayenne, 1951

Annexe 3 – Les sociétés et cercles angevins dans les communes rurales mayennaises entre les années 1830 et le début des années 1880

Annexe 4 – Associations catholiques et cercles angevins dans les communes rurales mayennaises au XIX^e siècle

Annexe 5 – Pompiers en manœuvre à Fougerolles, non-daté

Annexe 6 – Les corps de sapeurs-pompiers dans les communes rurales du département de la Mayenne entre les années 1830 et 1875

Annexe 7 – Les corps de sapeurs-pompiers dans les communes rurales mayennaises à la fin des années 1900

Annexe 8 – Les sociétés de musique dans les communes rurales mayennaises entre le milieu du XIX^e siècle et les années 1900

Annexe 9 – La musique du Cercle Saint-Joseph d'Évron vers 1900

Annexe 10a – Concours de gymnastique de Craon, 4 août 1912 - Pyramides

Annexe 10b – Concours de gymnastique de Craon, 4 août 1912 - Mouvement d'ensemble

Annexe 11a – Fête de gymnastique à la Pôoté, animée par l'association des Chasseurs des Alpes mancelles, 25 mai 1913 - Mouvements d'ensemble avec bâtonnets

Annexe 11b - Fête de gymnastique à la Pôoté, animée par l'association des Chasseurs des Alpes mancelles, 25 mai 1913 – Pyramide

Annexe 12a – Match Meslay-Bierné, le 30 avril 1913

Annexe 12b – L'équipe de football de l'Étoile de Bierné, le 21 septembre 1913

Annexe 13a – La Sportive de Meslay. Fanfare [avant 1914]

Annexe 13b – La Sportive de Meslay. Exercices de gymnastique [avant 1914]

Annexe 14 – Les sociétés conscriptives dans les communes rurales mayennaises (années 1880-années 1930)

Annexe 15 – Les sociétés vélocipédiques dans les communes rurales mayennaises (1891-1906)

Annexe 16a – La course cycliste Paris-Brest et retour en 1891 : dépêches envoyées par le point de contrôle de Pré-en-Pail et publiées dans le quotidien *Le Petit Journal*

Annexe 16b – La course cycliste Paris-Brest et retour en 1901 : dépêches envoyées par le point de contrôle de Pré-en-Pail et publiées dans le quotidien *L'Auto-Vélo*

Annexe 17 – L'Étoile sportive de Bierné, le 21 septembre 1913

Annexe 18 – Sociétés conscriptives et associations sportives dans les communes rurales mayennaises (1880-années 1930)

Annexe 19 – Les associations périscolaires dans les communes rurales mayennaises dans l'entre-deux-guerres

Annexe 20 – Les groupements d'anciens combattants dans les communes rurales mayennaises dans l'entre-deux-guerres

Annexe 21 – Les cercles républicains fondés dans les communes rurales mayennaises

Annexe 22 – Les sociétés musicales des communes rurales mayennaises recevant une subvention départementale en 1935

Annexe 23 – Les corps de sapeurs-pompiers dans les communes rurales mayennaises en 1932

Annexe 24 – Les associations répertoriées dans les communes rurales mayennaises (années 1830 - années 1930)

Annexe 25 – Un sud et un nord-est de la Mayenne moins touchés par la baisse démographique, entre les recensements de 1851 et de 1931

Annexes 26 – La société de gymnastique de l'Alerte d'Évron en 1914, 1927 et 1930

Annexe 27a – Société de l'Avant-Garde de Renazé, non-daté

Annexe 27b – Société de tir et de gymnastique la Craonnaise, 21 février 1911

Annexe 28a – Marie-Louis-François Treton de Vaujuas-Langan vu par Alphonse Angot

Annexe 28b – Henri Treton de Vaujuas-Langan vu par Alphonse Angot

Annexe 29 – Courrier du directeur de l'école de Landivy à la sous-préfecture de Mayenne, 15 mars 1921

Annexe 30 – Articles sur la fanfare de Grez-en-Bouère parus dans *l'Écho de la Mayenne*

Annexe 31a – Troupe du patronage Saint-Nicolas de Craon, 25 février 1912

Annexe 31b – Troupe de l'Étoile sportive de Bierné, [1913]

Annexe 31c – Troupe du Cercle catholique de Couptrain, 2 mars 1913

Annexes 32 – Extraits du registre du corps de sapeurs-pompiers de Fougerolles-du-Plessis

Annexe 33a – Société de tir et de gymnastique la Craonnaise. Pyramide, 21 février 1911

Annexe 33 b – Société de gymnastique la Jeanne-d'Arc d'Ernée. Fête de gymnastique au château de Montguéret, non-daté

Annexe 34 – Un moment de veillée rurale au milieu du XIX^e siècle

Annexe 35 – Compte-rendu d'un « concert » au Cercle de Fontaine-Daniel le 14 février 1931

Annexe 36 – Une assemblée à Courcité, non-daté

Annexe 37 – La fête patronale de Bierné, le 28 juin 1831

Annexe 38 – Fête de Jeanne d'Arc à Chammes, le dimanche 14 mai 1911

Annexes 39 – Concours musical de Craon, dimanche 1^{er} août 1897

Annexe 40 – Bannière de la Fanfare de Cuillé, 1879 (mairie de Cuillé)

Annexe 41 – Corps de sapeurs-pompiers participant au concours de pompes à incendie de Château-Gontier, le 18 août 1901

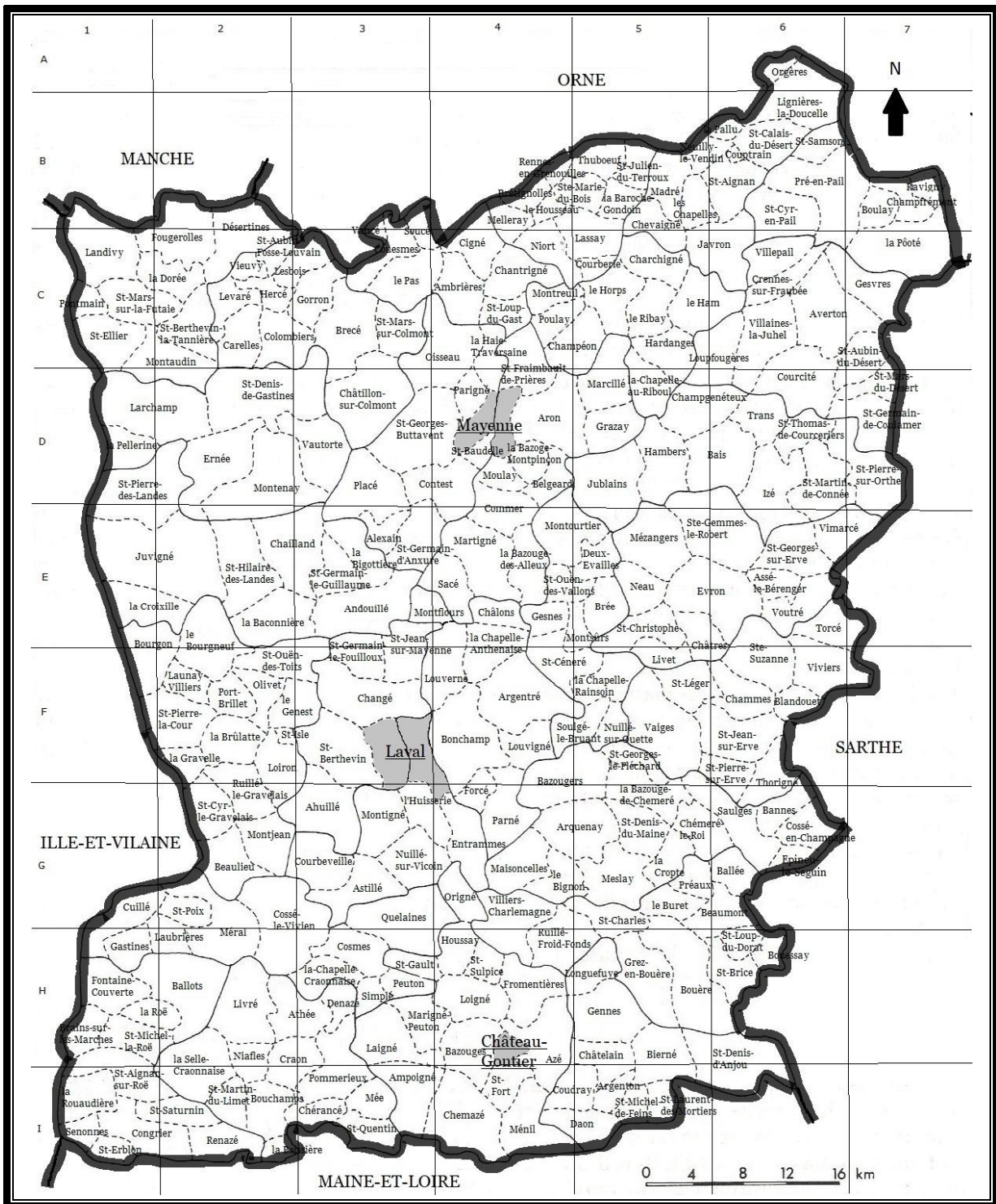
Annexes 42 – Concours de pompes en Mayenne

Annexe 43 – Course cycliste de 50 kilomètres organisée par le magasin de cycles Monnier, rue des halles à Craon, le 15 juin 1913

Annexe 44 – Courrier du chef de musique de l'Harmonie des fendeurs d'ardoises de Renazé au préfet, 14 juin 1882

Annexes 45 – Articles suite au concert de la Fanfare de Quelaines, le 26 novembre 1893

Annexe 1 – Les communes du département de la Mayenne (XIX^e-XX^e siècles)



Craon commune rurale

Laval commune urbaine

ORNE département limitrophe

----- limite de commune

_____ limite de canton

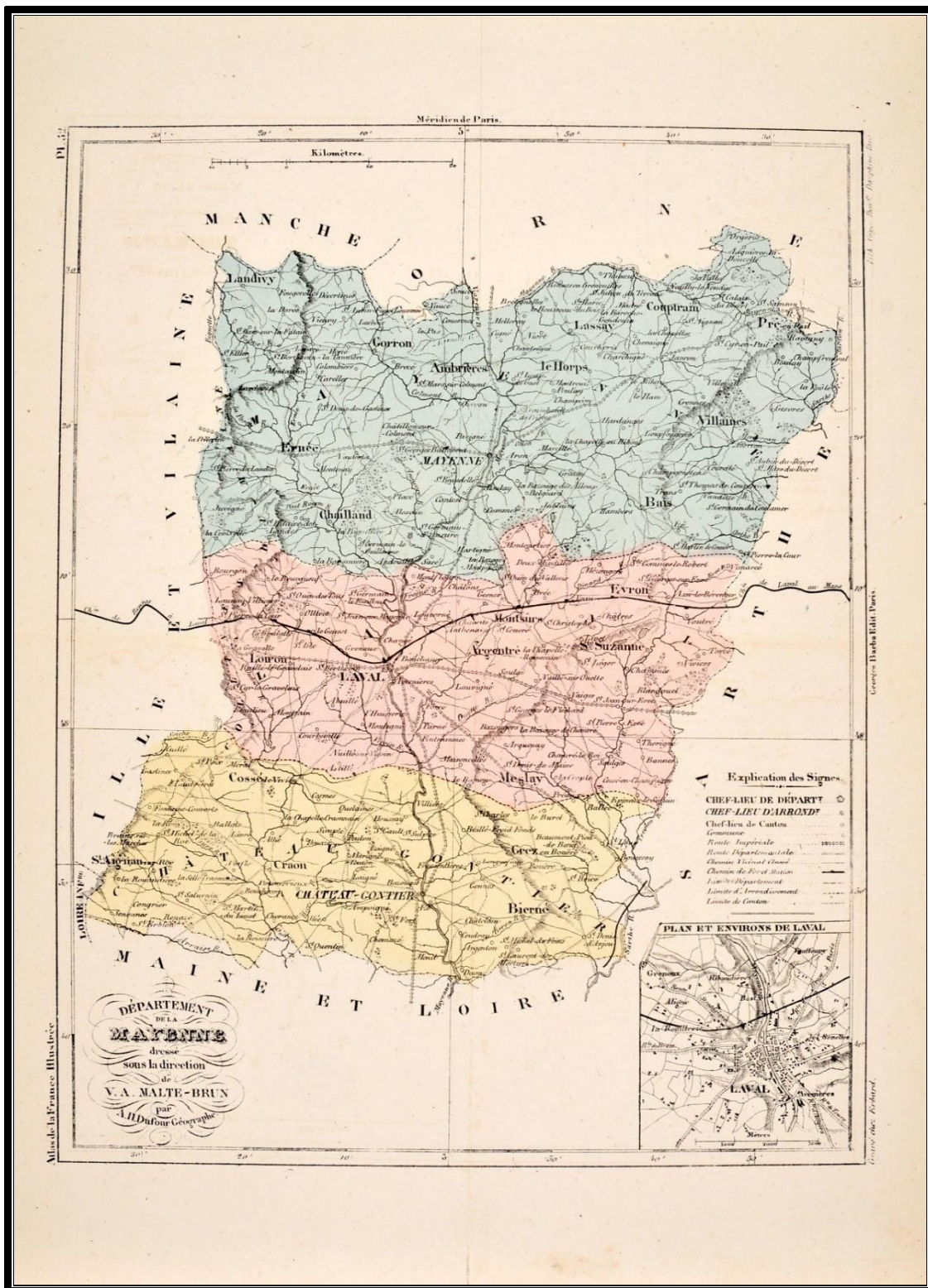
Répertoire des communes rurales mayennaises

| | |
|---|--|
| <p>Ahuillé, G3 Alexain, E3 Ambrières, C4 Ampoigné, I3 Andouillé, E3 Argenton, I5 Argentré, F4 Aron, D4 Arquenay, G4-5 Assé-le-Bérenger, E6 Astillé, G3 Athée, H2-3 Averton, C6 Azé, H4</p> <p>la Baconnière, E2 Bais, D5-6 Ballée, G6 Ballots, H2 Bannes, G6 la Baroche-Gondouin, B5 la Bazoge-Montpinçon, D4 la Bazouge-de-Chemeré, G5 la Bazouge-des-Alleux, E4 Bazougers, F4-F5 Bazouges, H4 Beaulieu, G2 Beaumont, G6 Belgeard, D4 Bierné, H5 le Bignon, G4 la Bigottière, E3 Blandouet, F6 la Boissière, I2 Bonchamp, F4 Bouchamps, I2 Bouère, H5 Bouessay, H6 Boulay, B7 le Bourgneuf, E2 Bourgon, E1-E2 Brains-sur-les-Marches, H1 Brecé, C3 Brée, E5 Brétignolles, B4 la Brûlatte, F2 le Buret, G5</p> <p>Careilles, C2 Chailland, E2-3 Châlons, E4 Chammes, F6 Champéon, C4-C5 Champfrémont, B7</p> | <p>Champgenéteux, D5-D6 Changé, F3 Chantrigné, C4 la Chapelle-Anthenaise, E4 la Chapelle-au-Riboul, D5 la Chapelle-Craonnaise, H3 la Chapelle-Rainsoin, F5 les Chapelles, B5 Charchigné, C5 Châtelain, H5 Châtillon-sur-Colmont, D3 Châtres, E5 Chemazé, I4 Chémeré-le-Roi, G5 Chérancé, I3 Chevaigné, B5 Cigné, C4 Colombiers, C3 Commer, D4-E4 Congrier, I1-I2 Contest, D3-D4 Cosmes, H3 Cossé-en-Champagne, G6 Cossé-le-Vivien, G2 Coudray, I4-I5 Couesmes, C3 Couptrain, B6 Courberie, C5 Courbeveille, G3 Courcité, D6 Craon, H2-3 Crennes-sur-Fraubée, C6 la Croixille, E1-E2 la Crotte, G5 Cuillé, G1</p> <p>Daon, I4-I5 Denazé, H3 Désertines, B2-C2 Deux-Évailles, E5 la Dorée, B2</p> <p>Entrammes, G4 Epineu-le-Seguin, G6 Ernée, D2 Évron, E5-E6</p> <p>Fontaine-Couverte, H1 Forcé, G4 Fougerolles, C2 Fromentières, H4</p> <p>Gastines, H1 le Genest, F2-F3</p> |
|---|--|

| | |
|---|--|
| <p>Gennes, H5 Gesnes, E4 Gesvres, C7 Gorron, C3 la Gravelle, F2 Grazay, D5 Grez-en-Bouère, H6</p> <p>la Haie-Traversaine, C4 le Ham, C5-6 Hambers, D5 Hardanges, C5 Hercé, C2 le Horps, C5 Houssay, H4 le Housseau, B4 l'Huisserie, G3</p> <p>Izé, D6</p> <p>Javron, C5-C6 Jublains, D5 Juvigné, E1-E2</p> <p>Laigné, H3 Landivy, C1 Larchamp, D1-D2 Lassay, C5 Laubrières, H2 Launay-Villiers, F2 Lesbois, C2-C3 Levaré, C2 Lignières-la-Doucelle, B6 Livet, F5 Livré, H2 Loigné, H4 Loiron, F2 Longuefuye, H5 Loupfougères, C5-C6 Louvigné, F4 Louvigné, F4</p> <p>Madré, B5 Maisoncelles, G4 Marcillé, D5 Marigné-Peuton, H3 Martigné, E4 Mée, I3 Melleray, B4 Ménil, I4 Méral, G2-H2 Mézangers, E5 Meslay, G5 Montaudin, C1-C2 Montenay, D2 Montflours, E3-E4</p> | <p>Montigné, G3 Montjean, G2 Montourtier, E4-E5 Montreuil, C4 Montsûrs, E4-E5 Moulay, D4 Neau, E5 Neuilly-le-Vendin, B5 Niaflès, H2 Niort, C4 Nuillé-sur-Ouette, F5 Nuillé-sur-Vicoin, G3</p> <p>Oisseau, C3-C4 Olivet, F2 Orgères, A6 Origné, G4</p> <p>la Pallu, B6 Parigné, D4 Parné, G4 le Pas, C3 la Pellerine, D1 Peuton, H3 Placé, D3 Pommerieux, I3 Pontmain, C1 la Pôoté, C7 Port-Brillet, F2 Poulay, C4 Préaux, G5 Pré-en-Pail, B6</p> <p>Quelaines, G3</p> <p>Ravigny, B7 Renazé, I2 Rennes-en-Grenouilles, B4 le Ribay, C5 la Roë, H1-H2 la Rouaudière, I1 Ruillé-Froid-Fonds, H4 Ruillé-le-Gravelais, G2</p> <p>Sacé, E4 Saint-Aignan, B6 Saint-Aignan-sur-Roë, I1 Saint-Aubin-du-Désert, C7 Saint-Aubin-Fosse-Louvain, C2 Saint-Baudelle, D4 Saint-Berthevin, F3 Saint-Berthevin-la-Tannière, C2 Saint-Brice, H6 Saint-Calais-du-Désert, B6 Saint-Céneré, F4 Saint-Charles, G5</p> |
|---|--|

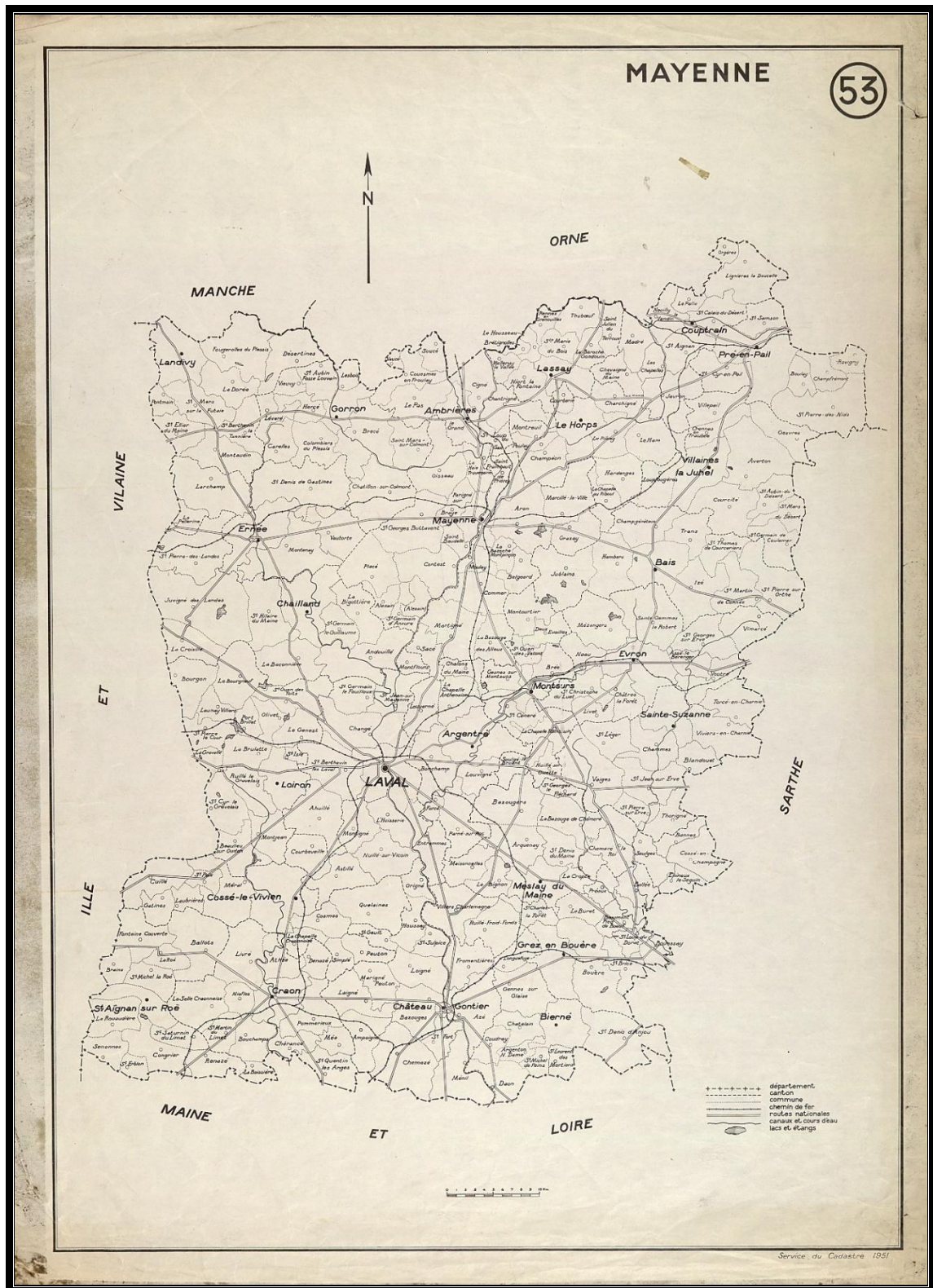
| | |
|---|--|
| <p> Saint-Christophe, E5 Saint-Cyr-en-Pail, B6 Saint-Cyr-le-Gravelais, G2 Saint-Denis-d'Anjou, H6 Saint-Denis-de-Gastines, D2 Saint-Denis-du-Maine, G5 Sainte-Gemmes-le-Robert, E5-E6 Saint-Ellier, C1 Sainte-Marie-du-Bois, B4-B5 Saint-Erblon, I1 Sainte-Suzanne, F6 Saint-Fort, I4 Saint-Fraimbault-de-Prières, C4-D4 Saint-Gault, H3 Saint-Georges-Buttavent, D3-D4 Saint-Georges-le-Flécharde, F5 Saint-Georges-sur-Erve, E6 Saint-Germain-d'Anxure, E3 Saint-Germain-de-Coulamer, D7 Saint-Germain-le-Fouilloux, F3 Saint-Germain-le-Guillaume, E3 Saint-Hilaire-des-Landes, E2 Saint-Isle, F2-F3 Saint-Jean-sur-Erve, F6 Saint-Jean-sur-Mayenne, E3-F3 Saint-Julien-du-Terroux, B5 Saint-Laurent-des-Mortiers, I5 Saint-Léger, F5 Saint-Loup-du-Dorat, H6 Saint-Loup-du-Gast, C4 Saint-Mars-du-Désert, D7 Saint-Mars-sur-Colmont, C3 Saint-Mars-sur-la-Futaie, C1 Saint-Martin-de-Connée, D6 Saint-Martin-du-Limet, I2 Saint-Michel-de-Feins, I5 Saint-Michel-la-Roë, H1 Saint-Ouën-des-Toits, F2 Saint-Ouën-des-Vallons, E4 Saint-Pierre-des-Landes, D1 Saint-Pierre-la-Cour, F2 Saint-Pierre-sur-Erve, F6 Saint-Pierre-sur-Orthe, D7 Saint-Poix, G2 Saint-Quentin, I3 Saint-Samson, B6 Saint-Saturnin, I2 Saint-Sulpice, H4 Saint-Thomas-de-Courceriers, D6 Saulges, G6 la Selle-Craonnaise, H2-I2 Senonnes, I1 Simplé, H3 Soucé, C3 </p> | <p> Soulgé-le-Bruant, F4-F5 Thorigné, F6 Thubœuf, B5 Torcé, E6 Trans, D6 Vaiges, F5 Vaucé, C3 Vautorte, D3 Vieuvy, C2 Villaines-la-Juhel, C6 Villepail, C6 Villiers-Charlemagne, G4 Vimarcé, E6-E7 Viviers, F6 Voutré, E6 </p> |
|---|--|

Annexe 2a – Les trois arrondissements du département de la Mayenne, 1855-1866
 (Carte dressée sous la direction de V. A. Malte-Brun, par A. H. Dufour, géographe.
 Extrait de l'Atlas de la France illustrée, pl. 32)



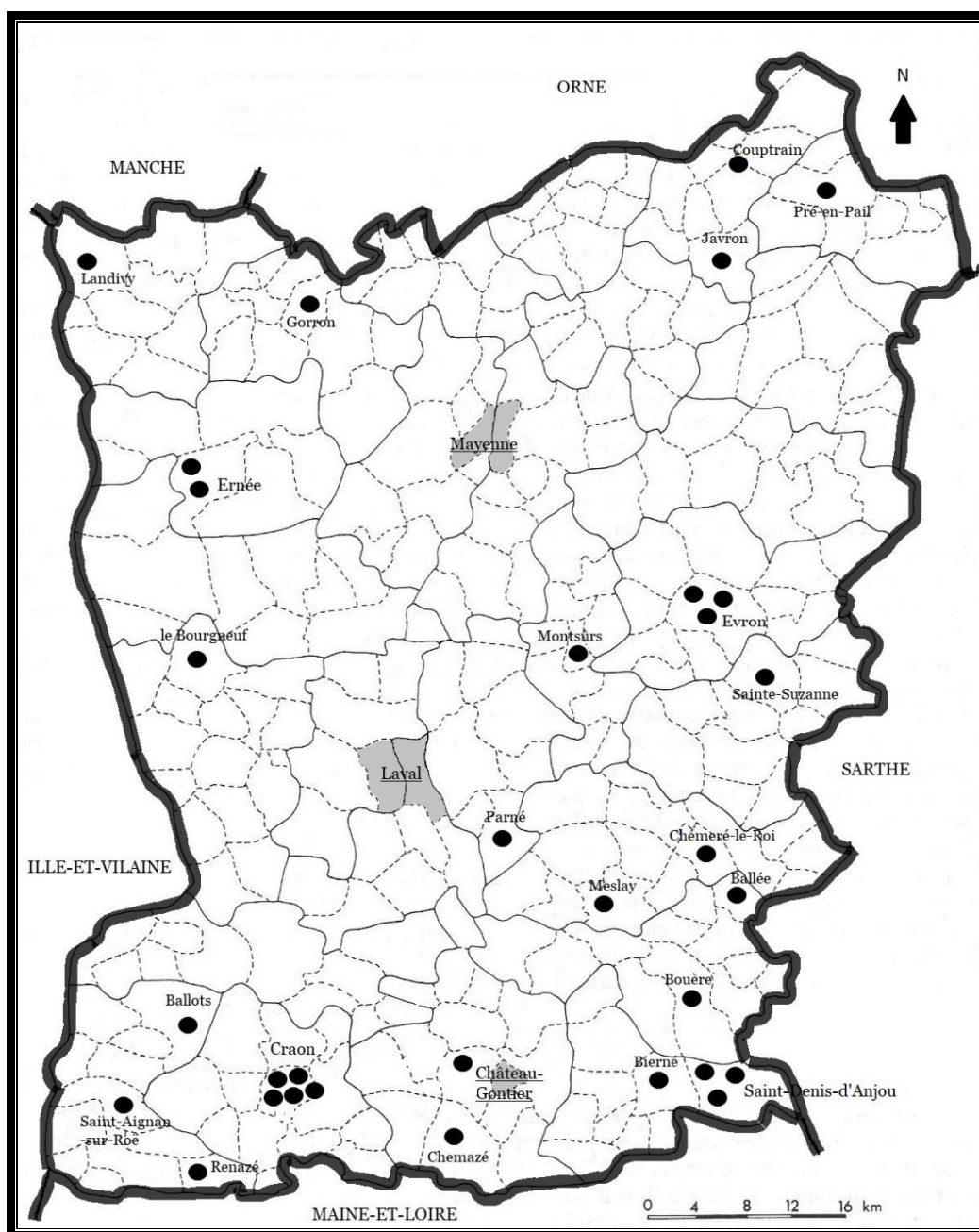
Source : Arch. départ. de la Mayenne, 1 Fi 60

Annexe 2b – Limites communales et cantonales de la Mayenne, 1951



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 1 Fi 152

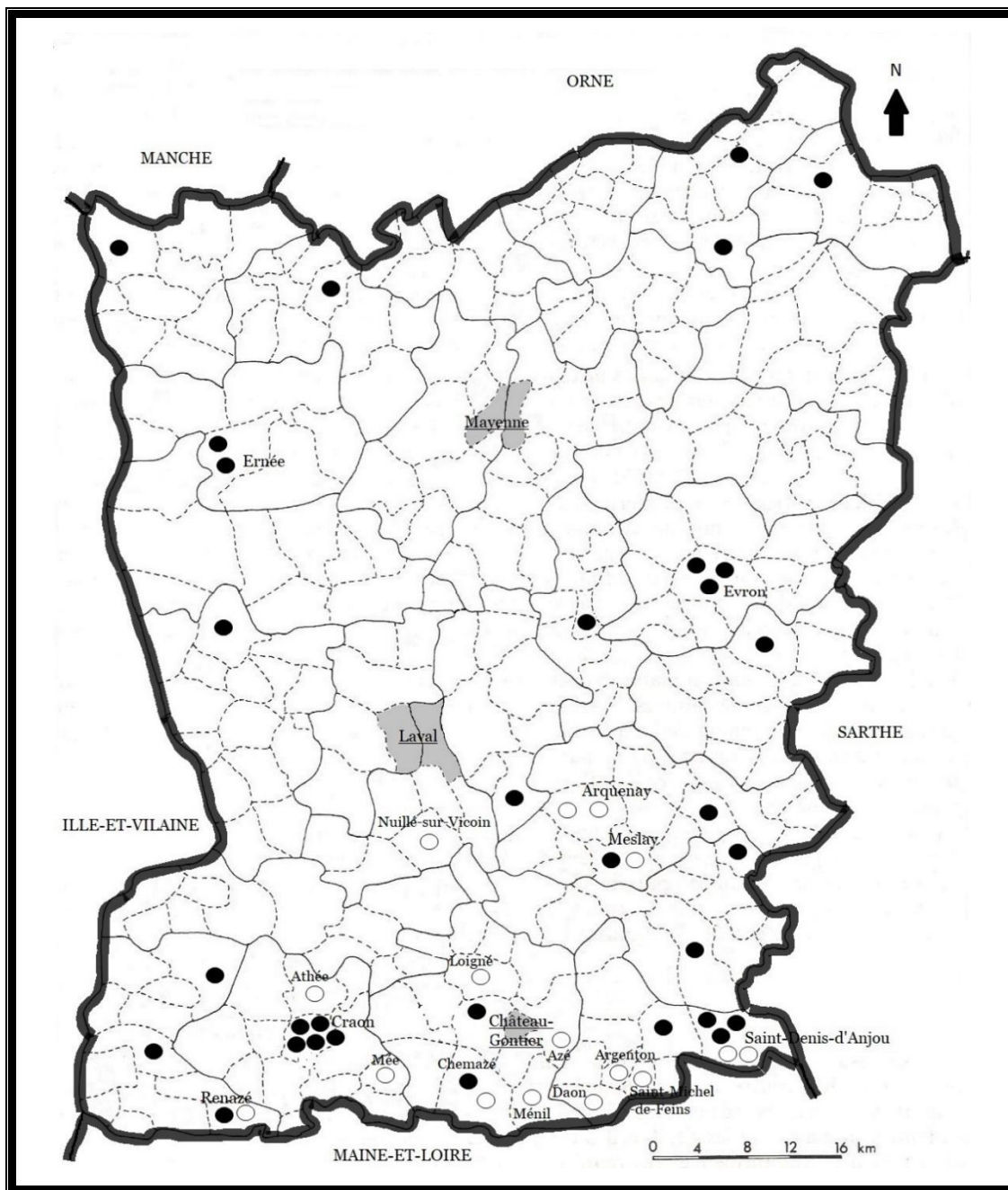
Annexe 3 – Les sociétés et cercles angevins dans les communes rurales mayennaises entre les années 1830 et le début des années 1880



Légende

- société ou cercle angevin
- limite de commune
- _____ limite de canton
- Craon commune rurale
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

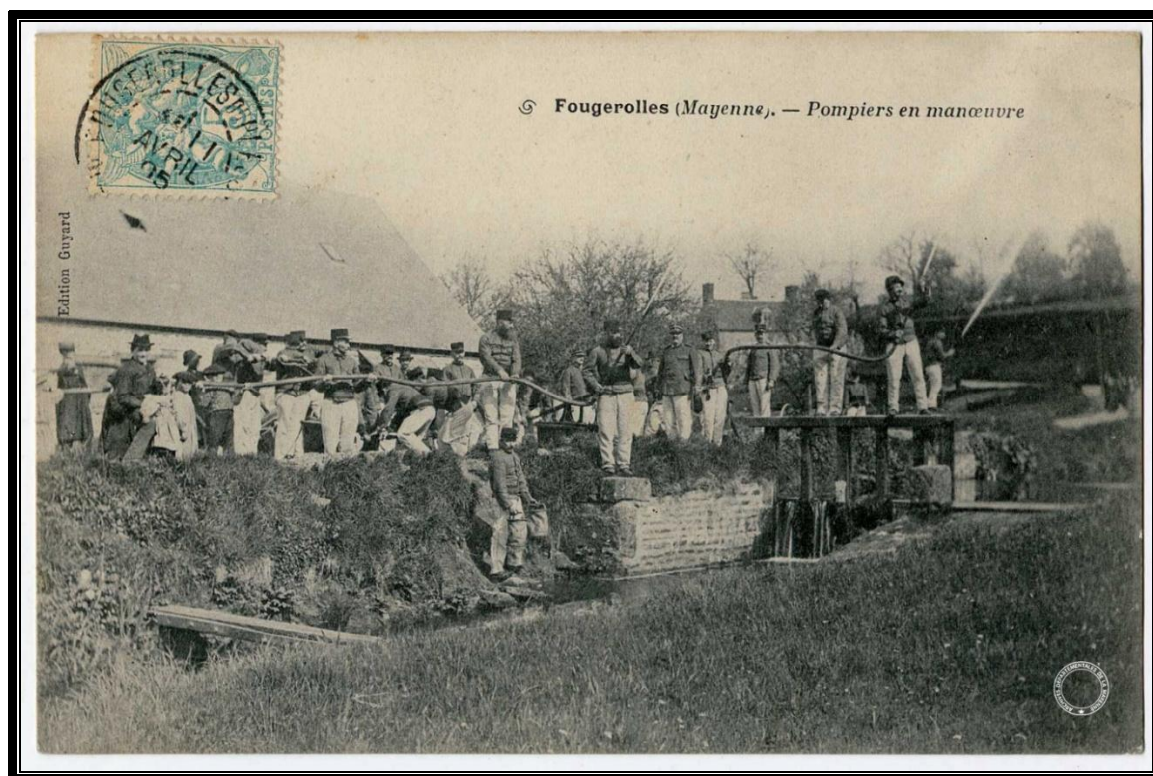
Annexe 4 – Les sociétés de cure dans les communes rurales mayennaises au XIX^e siècle



Légende

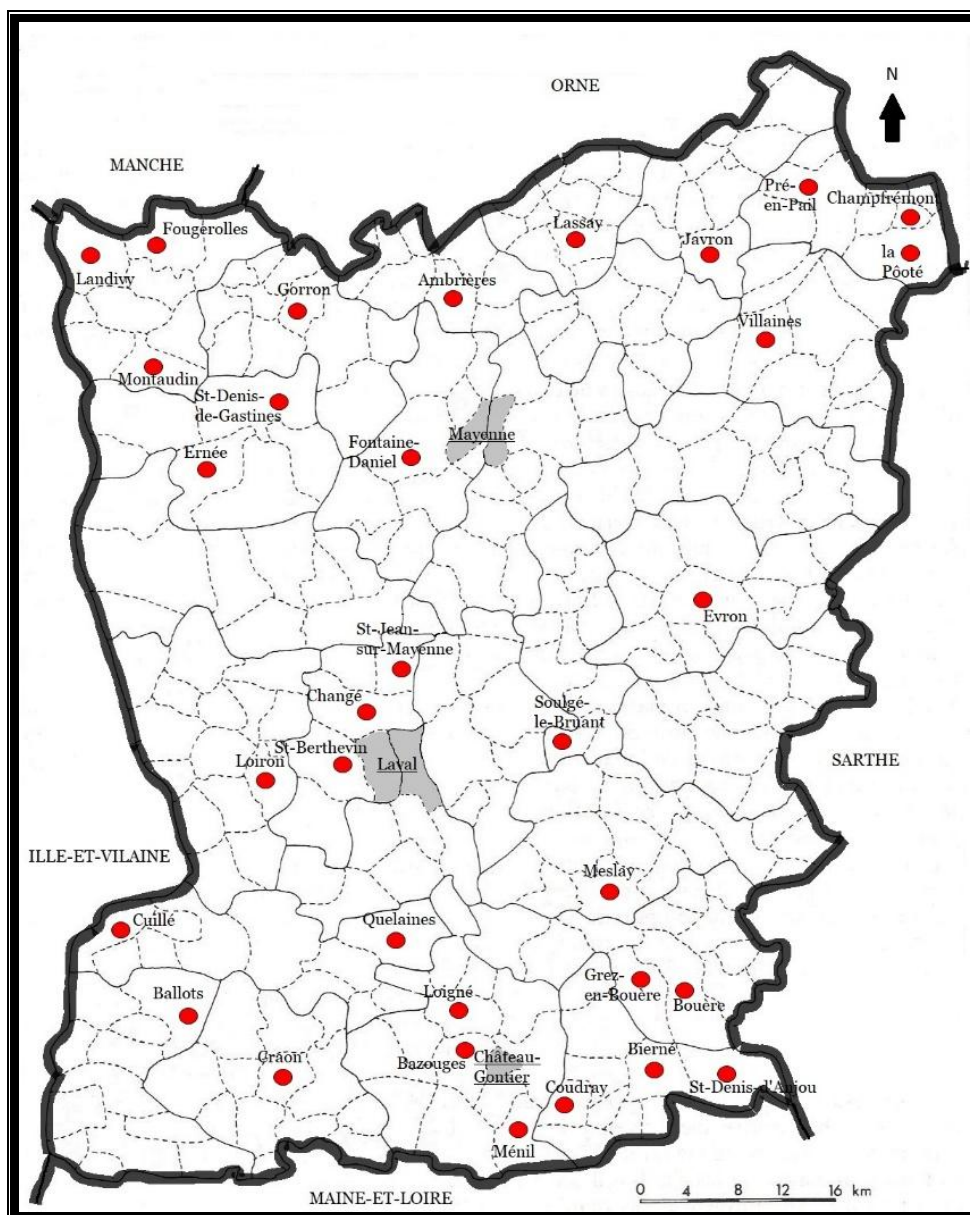
- | | | | |
|-------|-------------------|--------------|---------------------------|
| ○ | société de cure | ● | société ou cercle angevin |
| ----- | limite de commune | Craon | commune rurale |
| _____ | limite de canton | <u>Laval</u> | commune urbaine |
| | | ORNE | département limitrophe |

Annexe 5 – Pompiers en manœuvre à Fougerolles, non-daté



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 95/22

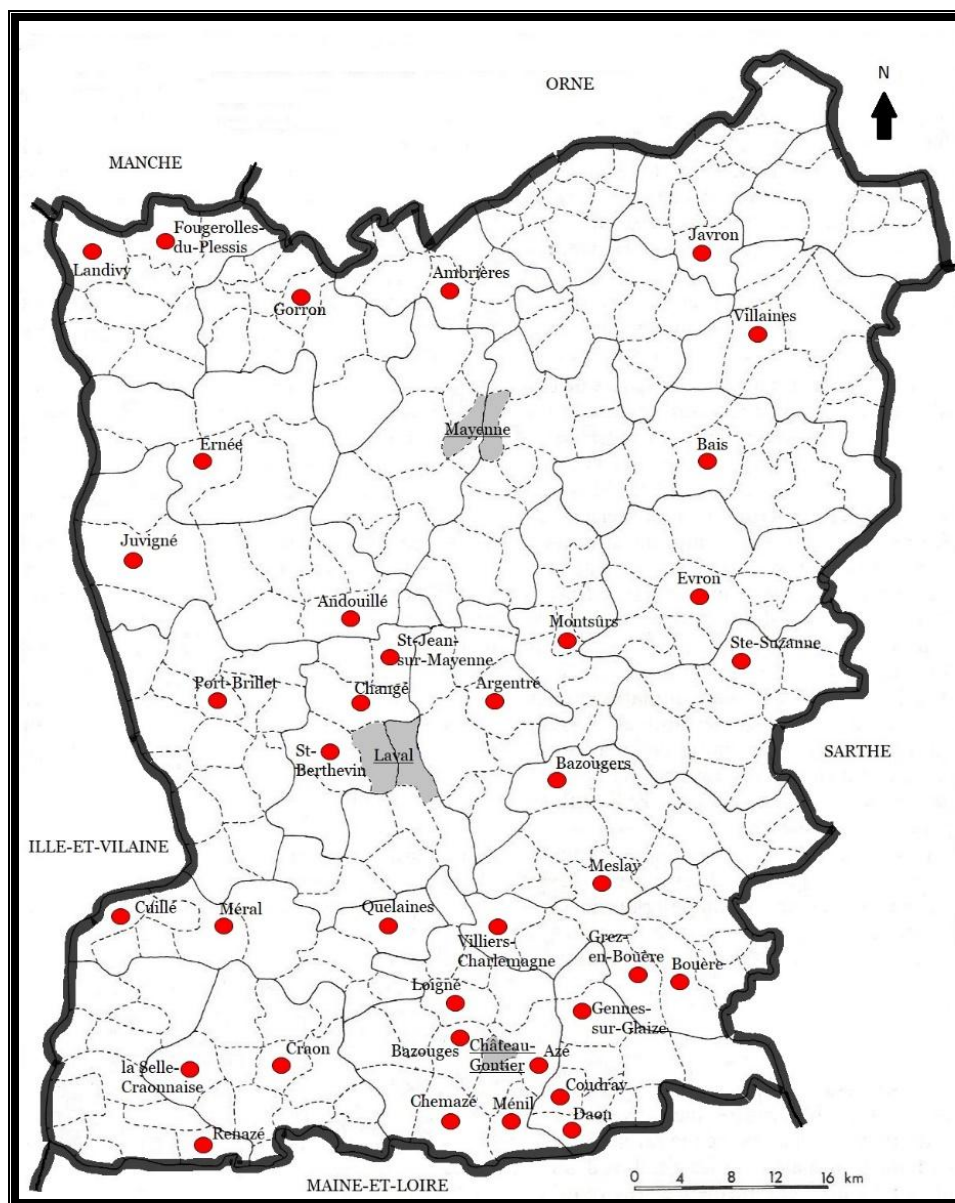
Annexe 6 – Les corps de sapeurs-pompiers dans les communes rurales du département de la Mayenne entre les années 1830 et 1875



Légende

- corps rural de sapeurs-pompiers
- limite de commune
- Craon commune rurale
- _____ limite de canton
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

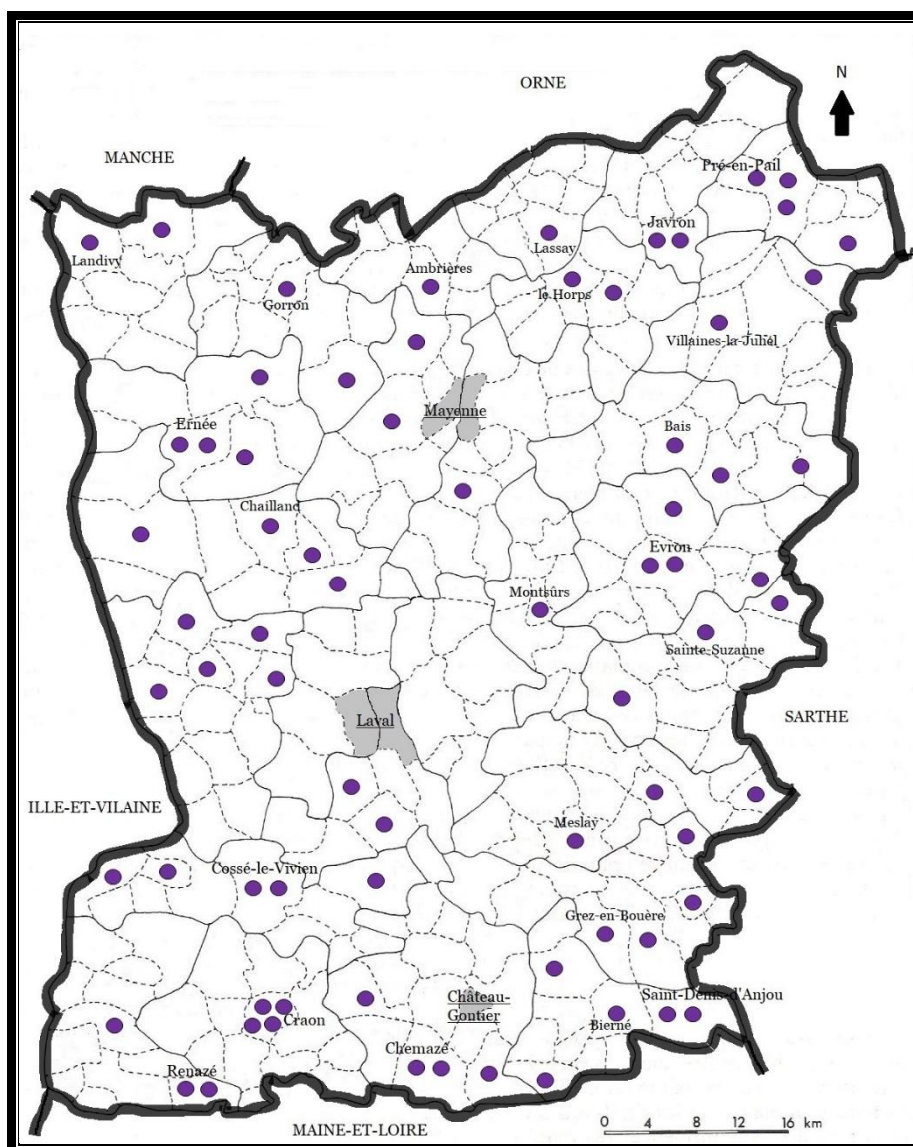
Annexe 7 – Les corps de sapeurs-pompiers dans les communes rurales mayennaises à la fin des années 1900



Légende

- corps rural de sapeurs-pompiers
- limite de commune
- _____ limite de canton
- Craon commune rurale
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

Annexe 8 – Les sociétés de musique dans les communes rurales mayennaises entre le milieu du XIX^e siècle et les années 1900



Légende

- société de musique
- limite de commune
- _____ limite de canton
- Craon commune rurale
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

Annexe 9 – La musique du Cercle Saint-Joseph d'Évron vers 1900



Source : Arch. assoc. Alerte d'Évron

Annexe 10a - Concours de gymnastique de Craon, 4 août 1912 - Pyramides



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 80/169

Annexe 10b - Concours de gymnastique de Craon, 4 août 1912 - Mouvement d'ensemble



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 80/172

Annexe 11a – Fête de gymnastique à la Pôoté, animée par l'association des Chasseurs des Alpes mancelles, 25 mai 1913 - Mouvements d'ensemble avec bâtonnets



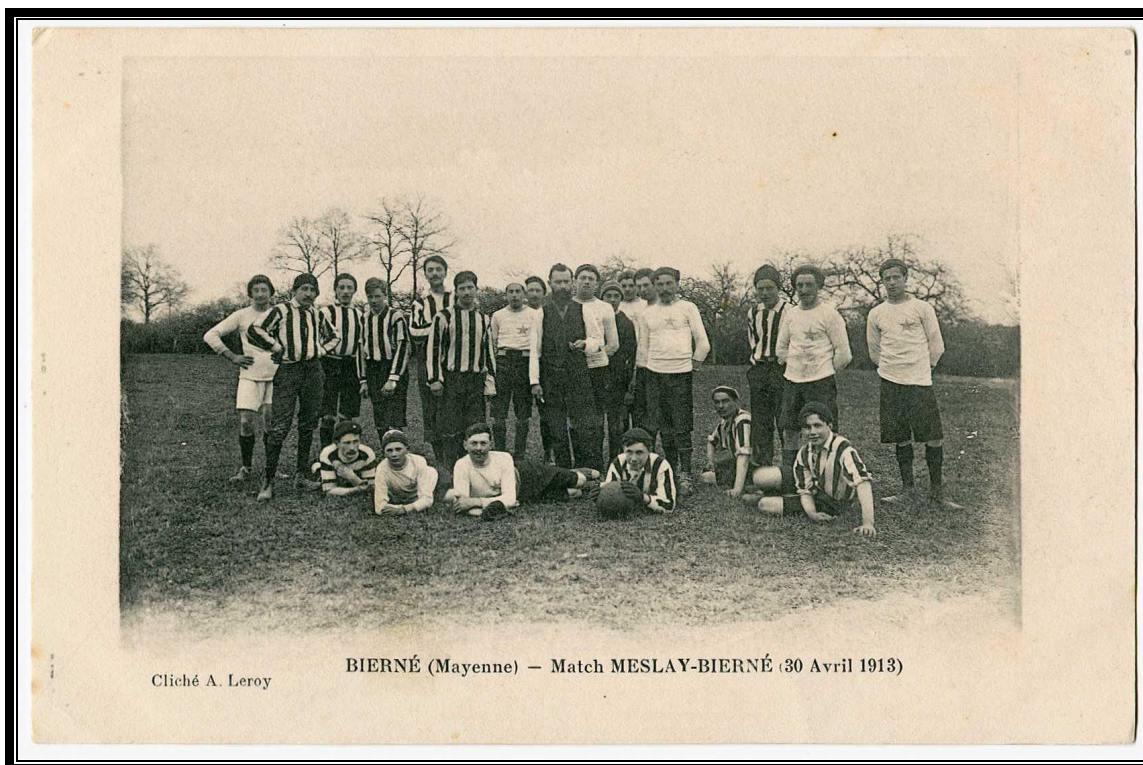
Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 216/34

Annexe 11b - Fête de gymnastique à la Pôoté, animée par l'association des Chasseurs des Alpes mancelles, 25 mai 1913 - Pyramide



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 216/35

Annexe 12a – Match Meslay-Bierné, le 30 avril 1913



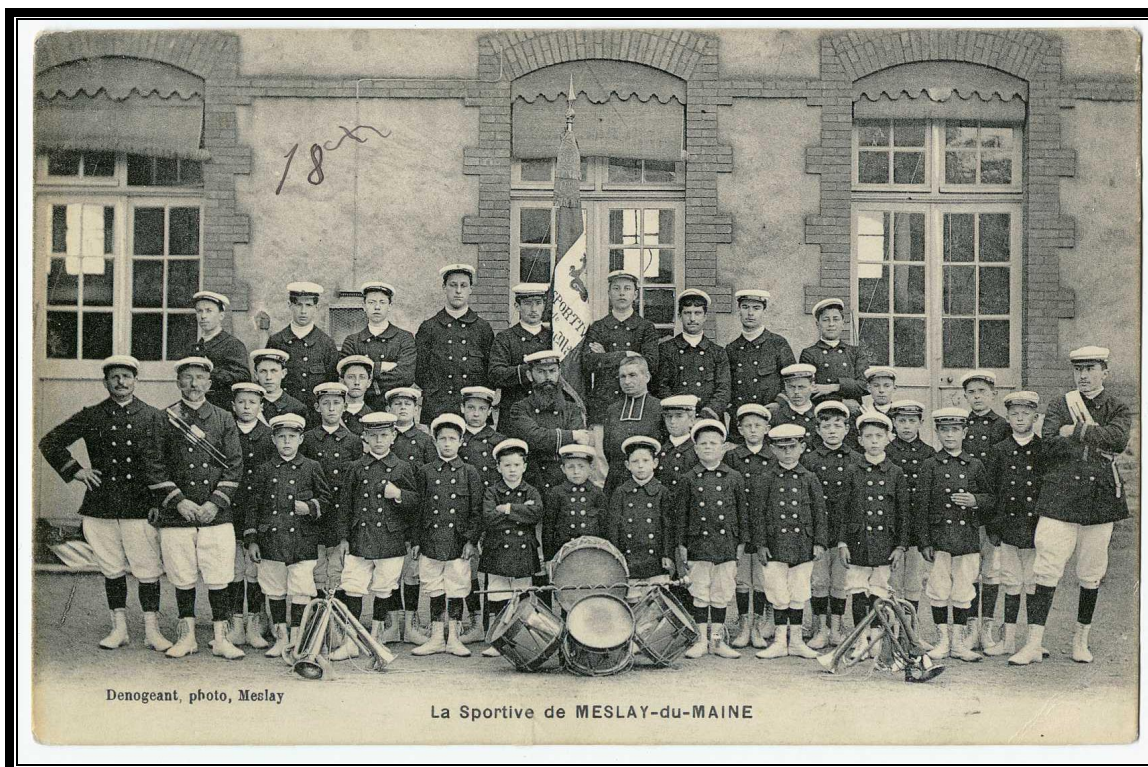
Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 28/42

Annexe 12b – L'équipe de football de l'Étoile de Bierné, le 21 septembre 1913



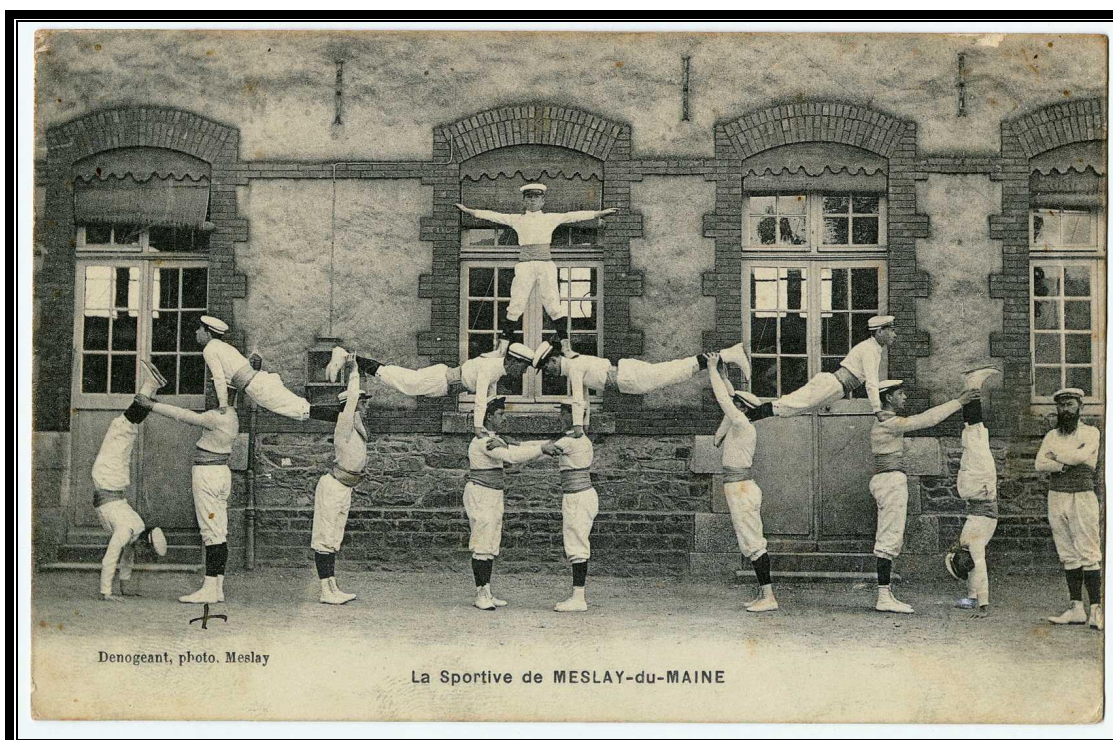
Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 28/39

Annexe 13a – La Sportive de Meslay. Fanfare [avant 1914]



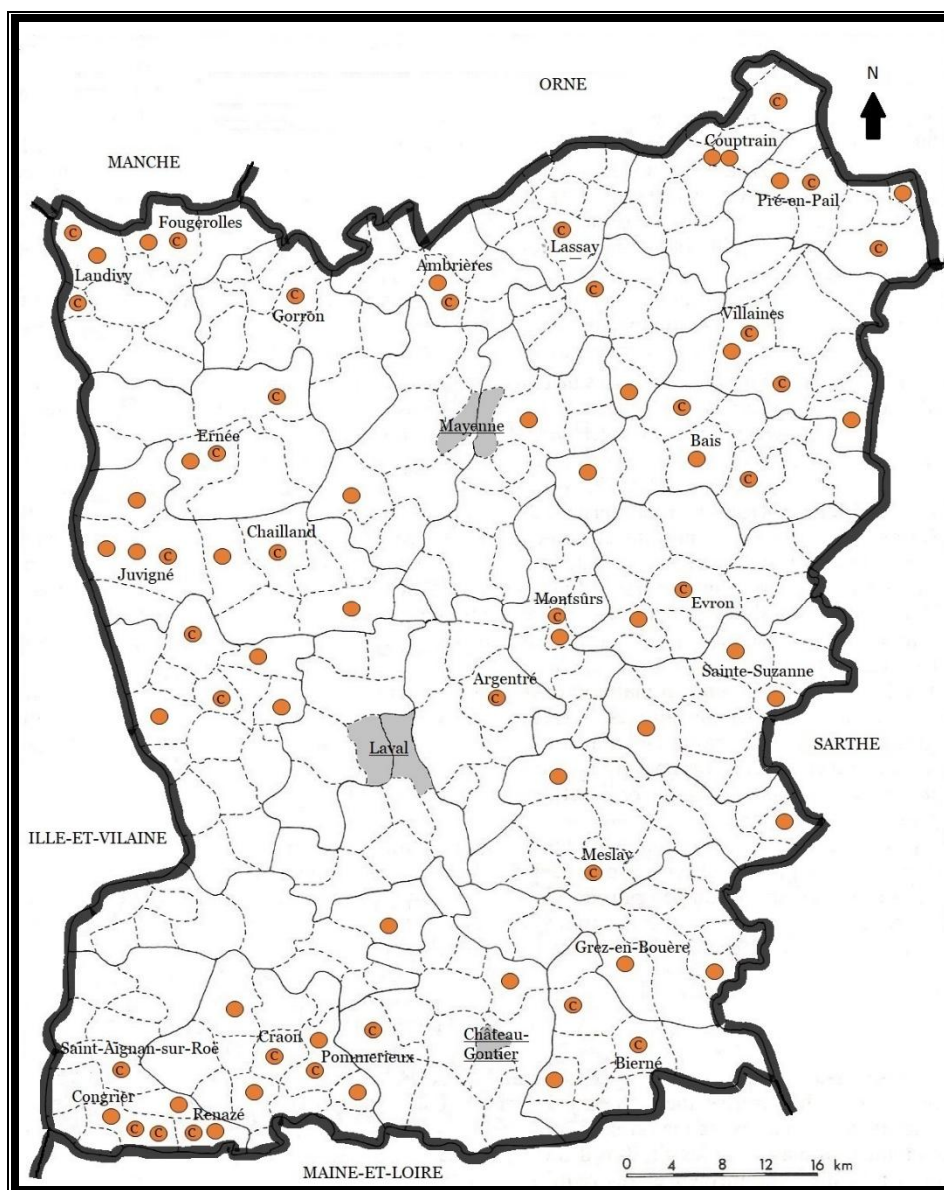
Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 138/112

Annexe 13b – La Sportive de Meslay. Exercices de gymnastique [avant 1914]



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 138/113

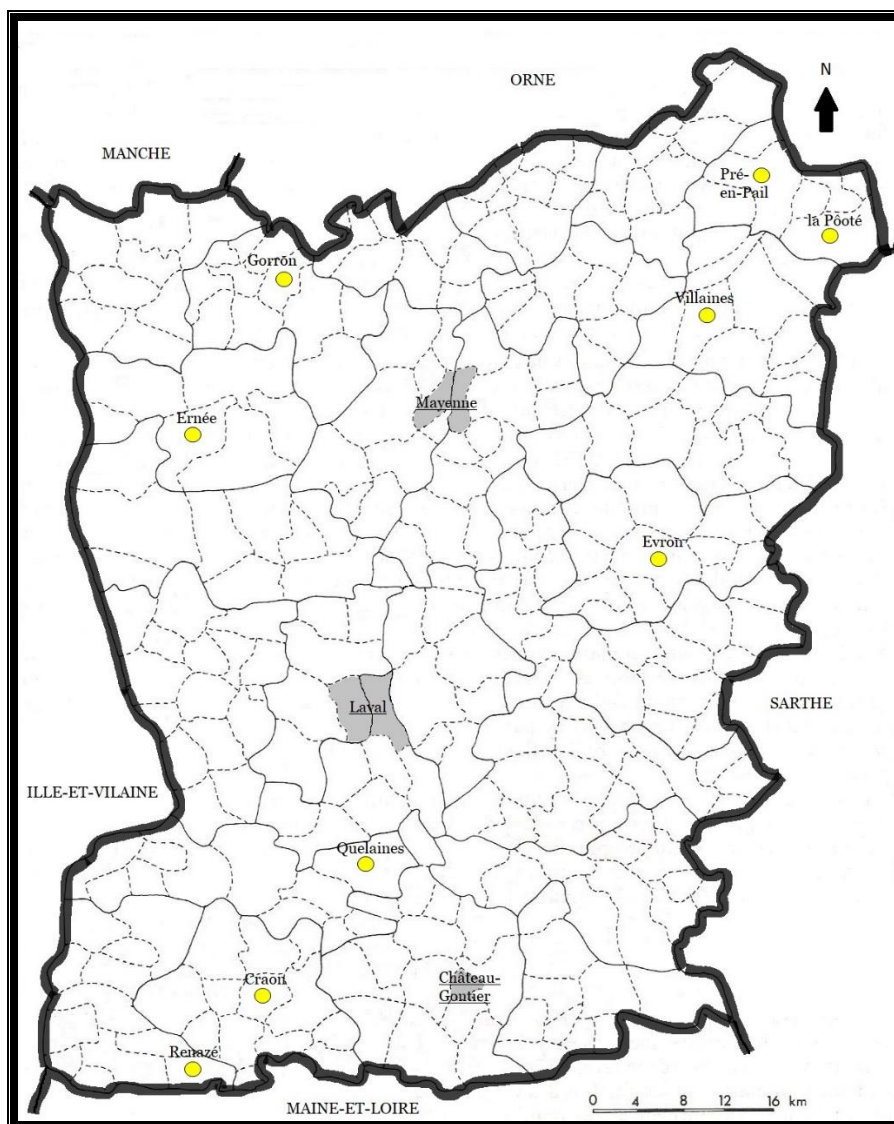
Annexe 14 – Les sociétés conscriptives dans les communes rurales mayennaises
(années 1880-années 1930)



Légende

- société conscriptive laïque
 - C société conscriptive catholique
 - limite de commune
 - _____ limite de canton
- C société conscriptive catholique
 - Craon commune rurale
 - Laval commune urbaine
 - ORNE département limitrophe

Annexe 15 – Les sociétés vélocipédiques dans les communes rurales mayennaises (1891-1906)



Légende

- société vélocipédique
- limite de commune
- _____ limite de canton
- Craon commune rurale
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

Annexe 16a – La course cycliste Paris-Brest et retour en 1891 : dépêches envoyées par le point de contrôle de Pré-en-Pail et publiées dans le quotidien *Le Petit Journal*

Édition du 9 septembre 1891 :

« 13^e contrôle – Pré-en-Pail (Retour)

Pré-en-Pail, 8 septembre, 5h. 55 soir

Un service d'ordre vient d'être établi devant le Café Parisien pour permettre aux coureurs d'arriver sans encombre au contrôle.

Pré-en-Pail, 6h. 10 soir

Terront [vainqueur de la course à Paris] a passé à Pré-en-Pail à 5h. 42 du soir. Une foule considérable, venue de tous les points du pays, lui a fait une véritable ovation. Des applaudissements et des cris de : « Vive Terront ! » l'ont accueilli à son arrivée au contrôle.

Il est reparti à 5h. 55, toujours suivi des applaudissements de la foule, dont l'enthousiasme peut se décrire. Il a été fortement frictionné par ses entraîneurs et a mangé au café Parisien un morceau de pain beurré, le premier depuis samedi, et bu un verre d'eau rougie et un bol de bouillon avec du jus de viande ; l'aspect de l'intrépide coureur est des meilleurs. On ne pourrait soupçonner, en le voyant, l'immense effort qu'il fait depuis trois jours ».

Édition du 12 septembre 1891 :

« 13^e contrôle – Pré-en-Pail (Retour)

Pré-en-Pail (981 kil. du point de départ), 11 septembre, 9h. 10 matin

(...) La population n'a pas cessé de s'intéresser à la course : à chaque instant on vient au contrôle prendre des nouvelles des coureurs pour lesquels tout le monde manifeste la plus vive sympathie.

Le temps est plus beau que jamais, bien chaud par exemple dans le milieu de la journée ; les nuits sont splendides ; le vent continue à souffler de l'Est-ce qui est bon signe pour la persistance du beau temps, mais ce qui est fâcheux pour les coureurs qui l'ont ainsi debout ».

Édition du 15 septembre 1891 :

« Pré-en-Pail, 14 septembre, 10h. matin

(...) Aucun coureur n'est passé cette nuit. La pluie, qui a fait son apparition dans la soirée de dimanche, semble continuer aujourd'hui. Quarante-vingt-treize coureurs sont actuellement passés au contrôle de Pré-en-Pail retournant vers Paris. Nous en attendons encore quelques-uns venant de Brest ».

Annexe 16b – La course cycliste Paris-Brest et retour en 1901 : dépêches envoyées par le point de contrôle de Pré-en-Pail et publiées dans le quotidien *L'Auto-Vélo*

Édition du 17 août 1901 :

« **PRÉ-EN-PAIL** (contrôle fixe), 215 kil.

Heure prévue : 12h. 45 soir

Heure de passage : 12h. 5

Le contrôle est très bien installé au café de la Mairie dans la Grande-Rue de Pré-en-Pail, de plein-pied (*sic*) sur route. Des drapeaux, lanternes, grandes banderoles indiquent de très loin l'emplacement. De nombreux entraîneurs au service des concurrents sont ici depuis hier. Tout est prêt pour recevoir les coureurs. L'annonce de la course cause dans toute la région une effervescence extraordinaire. Les habitants viennent à chaque moment demander des renseignements concernant la course. Le service d'ordre est assuré par les gendarmes et le garde-champêtre ».

Édition du 18 août 1901 :

« **PRÉ-EN-PAIL** (contrôle fixe), 981 kil.

Heure prévue : minuit

Heure de passage : 10h. 27

Reste à faire : 215 kil.

Aujourd'hui il y a marché. Aussi il y a encore plus de monde qu'hier, la course provoque un intérêt considérable. Le contrôle est continuellement assiégé de personnes demandant des nouvelles de coureurs. Le travail du contrôle est rendu facile par l'obligeance de tous. Cette nuit la traversée de la ville sera éclairée au gaz. Nous installons un tableau noir pour l'affichage des résultats des différents contrôles. Ce soit nous aurons un transparent lumineux. (...)

GARIN EN TÊTE

Tandis que nous attendons les coureurs, le contrôle s'illumine et une véritable cohue commente les télégrammes dès leur affichage. (...) Toutes les maisons sont illuminées. Une voiture qui fait face au contrôle est garnie de curieux ayant payé leur place pour mieux voir. Et tout à coup, au loin, un tumulte effroyable, des applaudissements frénétiques. C'est

GARIN

qui arrive à 10 h. 27 m. 30 s.

Pour la première fois depuis le départ, le coureur roubaisien est en tête. Il a enfin passé son formidable adversaire [Lucien Lesna, en tête depuis le départ de Paris]. Désormais, la course entre dans une nouvelle phase. Que nous réservent les 215 kilomètres qui

séparent Pré-en-Pail de Paris ? Garin signe rapidement tandis que crépitent encore les bravos, et repart fuyant cette fois Lesna qu'il a si longtemps poursuivi.

On attend Lesna assez longtemps et enfin le pauvre Lucien, très fatigué, arrivé à 11h. 17 m. 20 s. C'est exactement à la côte de Cheminé [les Cheminées, hameau situé sur la commune de Champéon] qu'il a été atteint et passé aussitôt par Garin. Il arrive très fatigué. Il a des cloques aux jambes et signe, soutenu (...) ; il prend du bouillon avec des œufs battus et repart. Deux voitures automobiles le suivent avec des entraîneurs et des machines de rechange. (...)

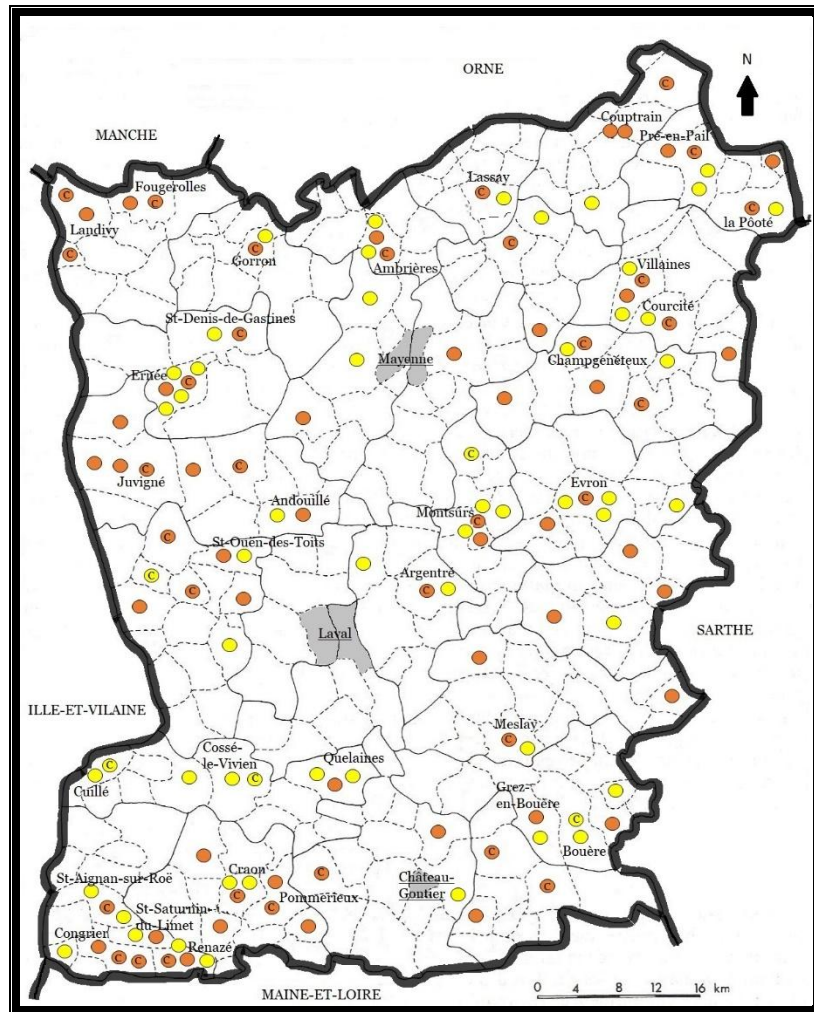
[Ajout à la dépêche :] On annonce que Lesna a abandonné à Saint-Denis-sur Sarthon [commune de l'Orne, limitrophe du département de la Mayenne, située à une douzaine de kilomètres de Pré-en-Pail].

Annexe 17 – L'Étoile sportive de Bierné, le 21 septembre 1913



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 28/39

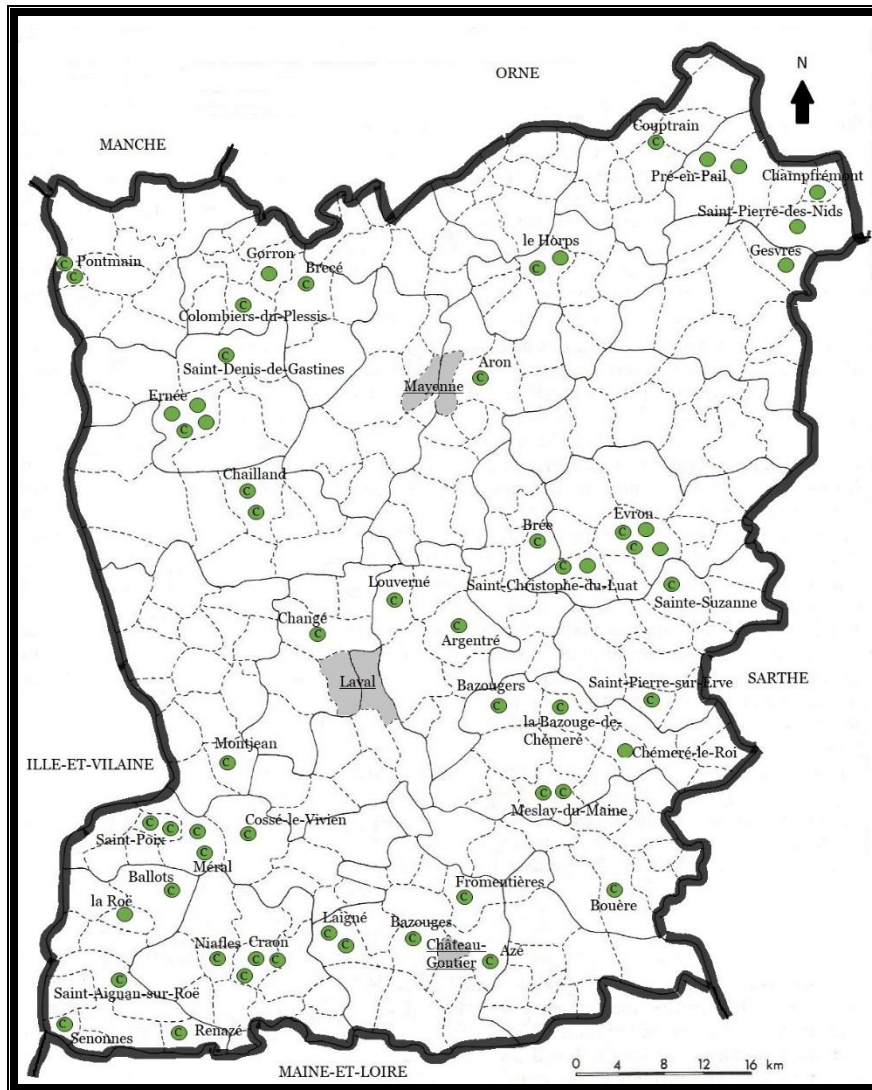
Annexe 18 – Sociétés conscriptives et associations sportives dans les communes rurales mayennaises (1880-années 1930)



Légende

- société conscriptive laïque
- société sportive laïque
- C société conscriptive catholique
- C société sportive catholique
- limite de commune
- _____ limite de canton
- Craon commune rurale
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

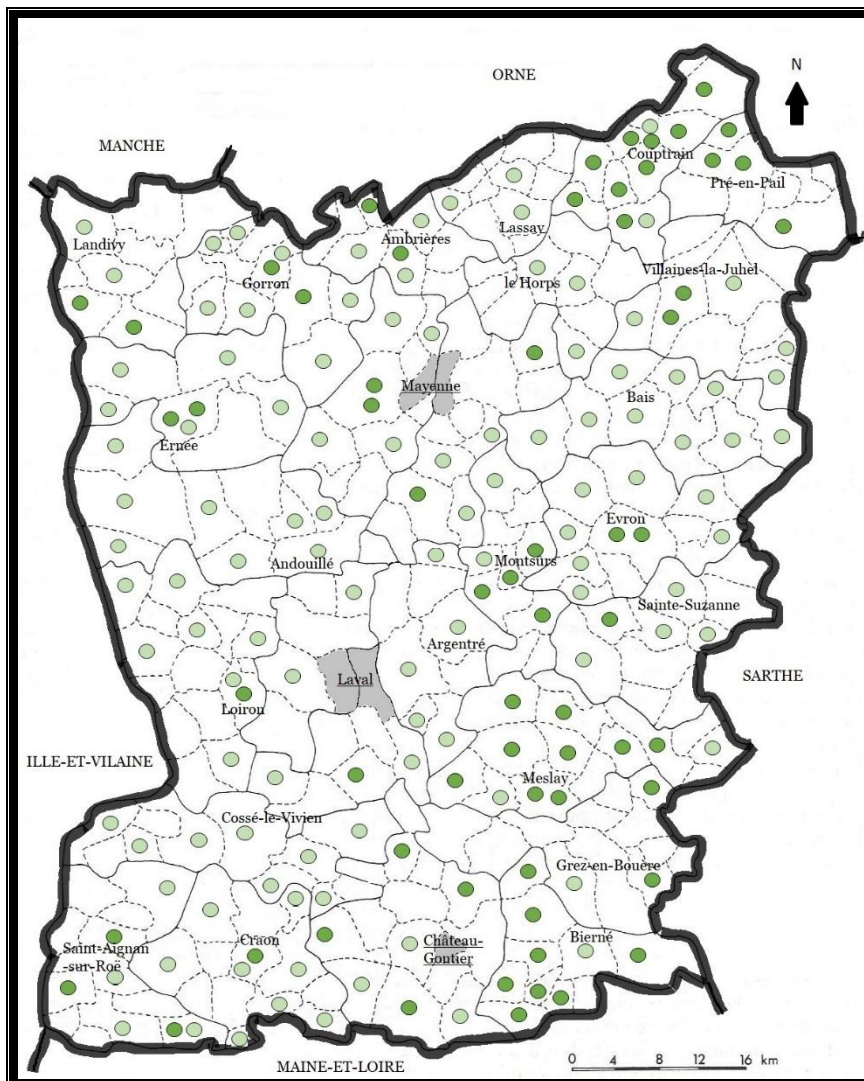
Annexe 19 – Les associations périscolaires dans les communes rurales mayennaises dans l’entre-deux-guerres



Légende

- société périscolaire laïque
- C société périscolaire catholique
- limite de commune
- Craon commune rurale
- _____ limite de canton
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

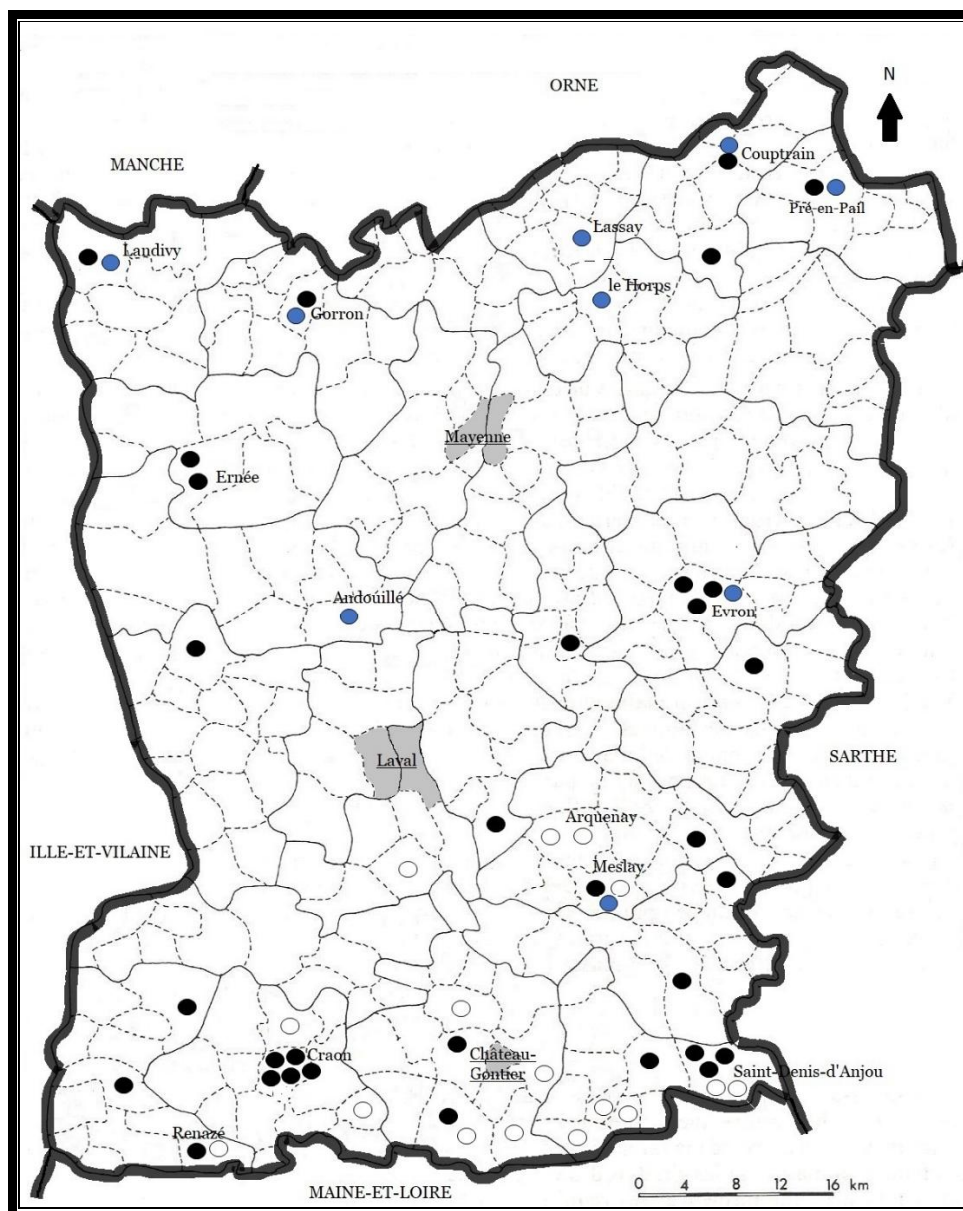
Annexe 20 – Les groupements d’anciens combattants dans les communes rurales mayennaises dans l’entre-deux-guerres



Légende

- association
 - section d’association
 - limite de commune
 - _____ limite de canton
- Craon commune rurale
 - Laval commune urbaine
 - ORNE département limitrophe

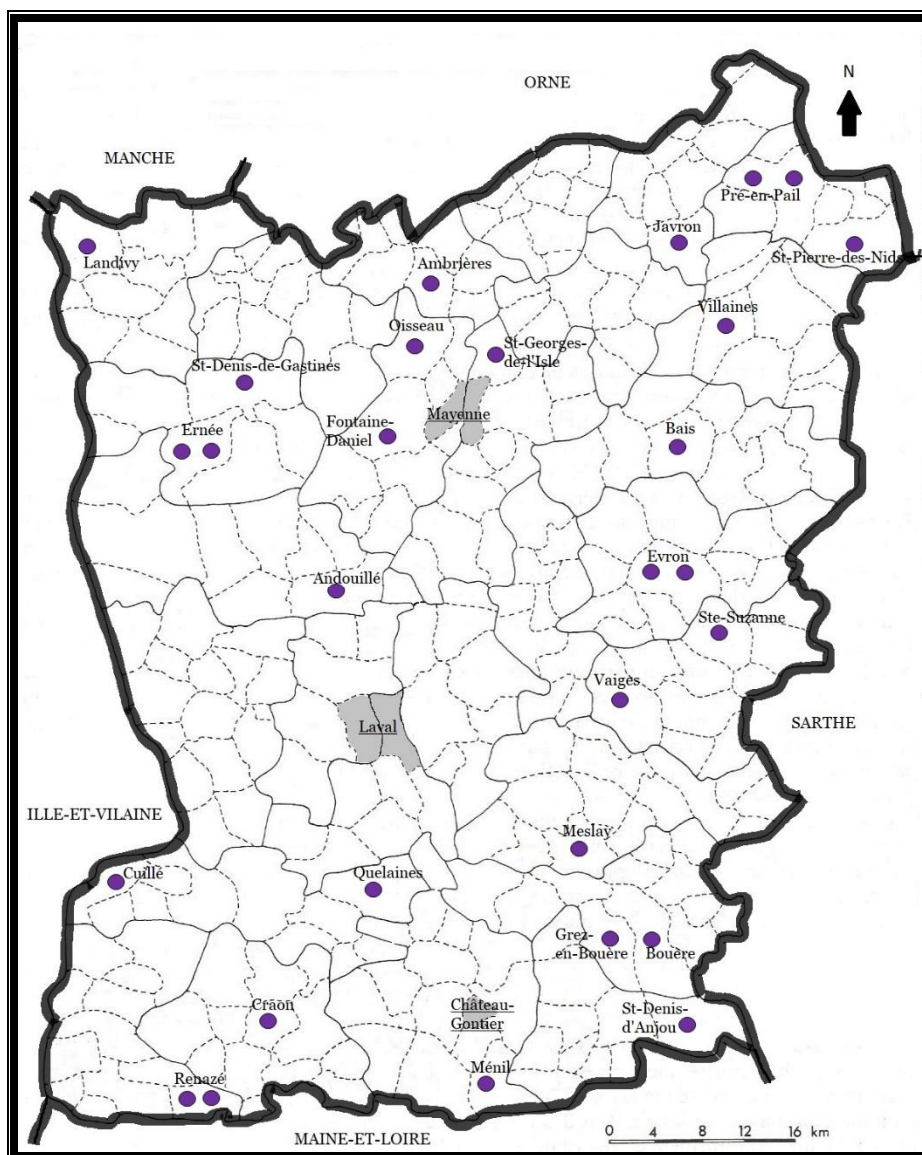
Annexe 21 – Les cercles républicains fondés dans les communes rurales mayennaises



Légende

- cercle républicain
- cercle angevin préexistant
- société de cure préexistante
- limite de commune
- _____ limite de canton
- Craon commune rurale
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

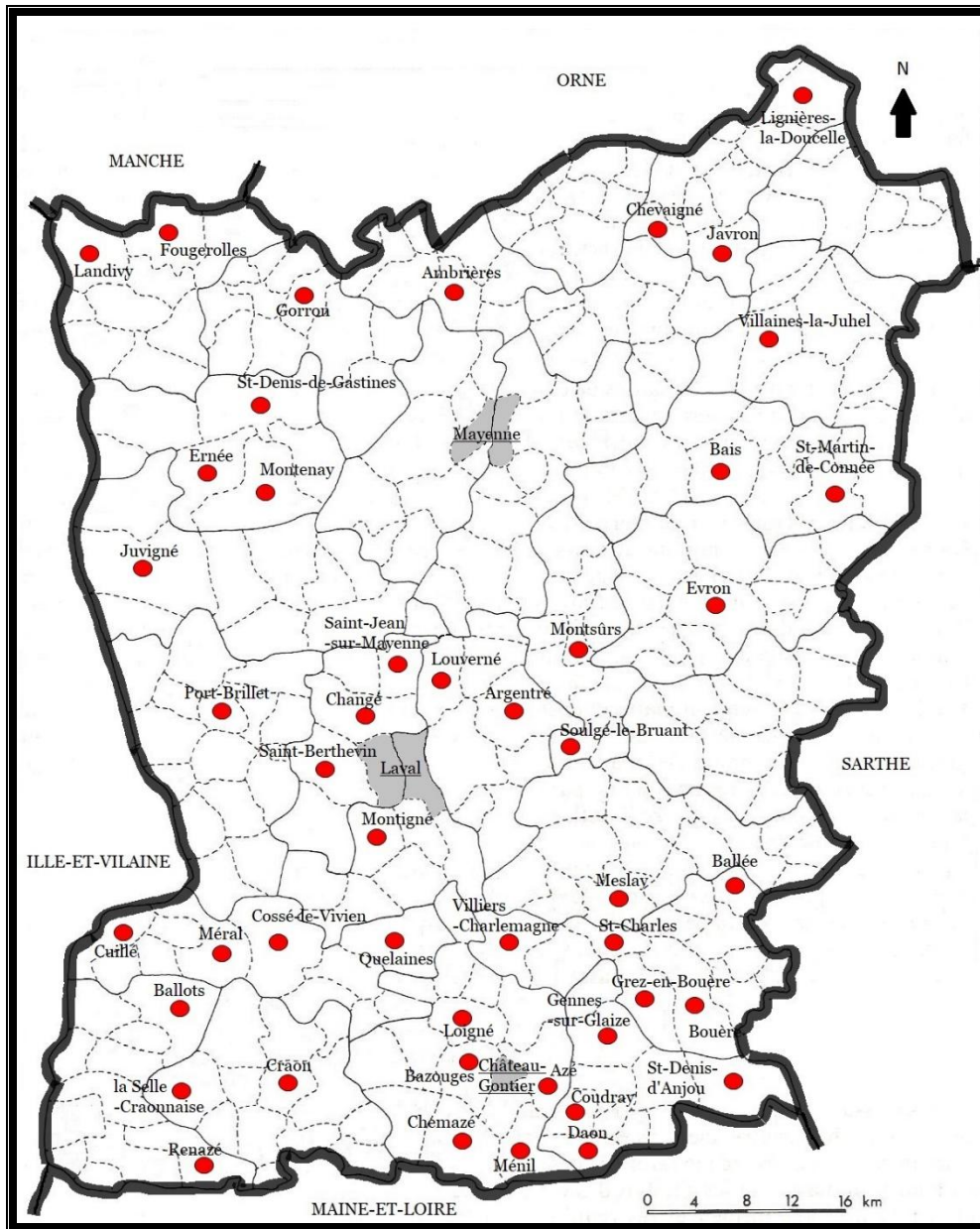
Annexe 22 – Les sociétés musicales des communes rurales mayennaises recevant une subvention départementale en 1935



Légende

- société de musique
- limite de commune
- _____ limite de canton
- Craon commune rurale
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

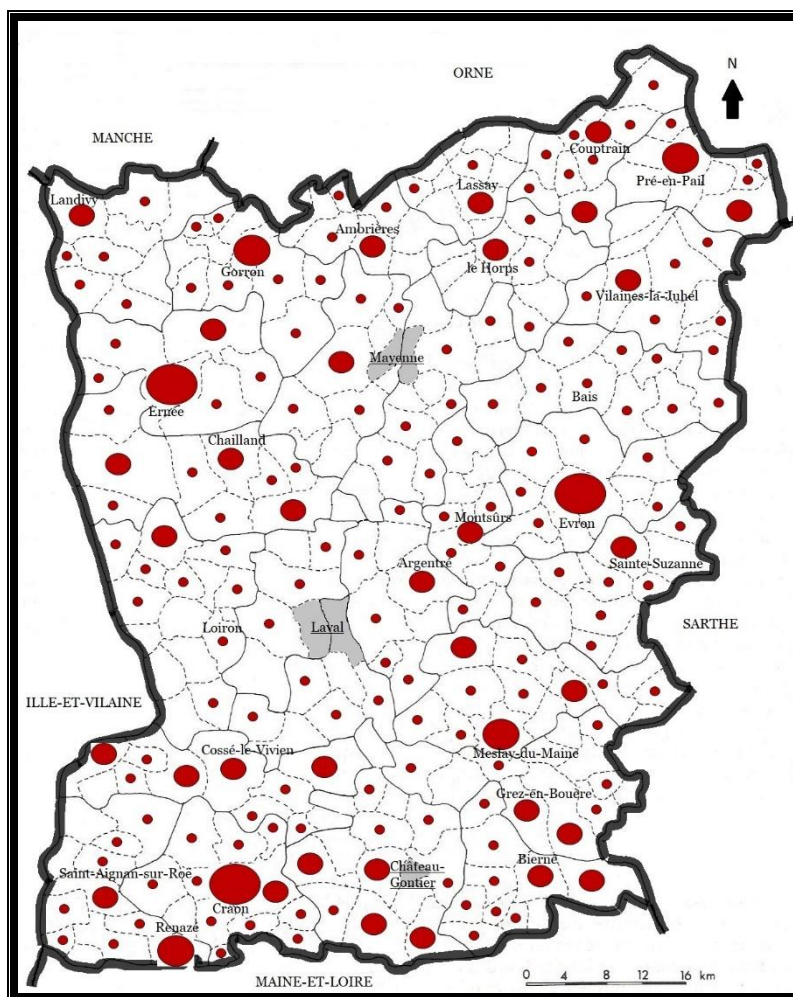
Annexe 23 – Les corps de sapeurs-pompiers dans les communes rurales mayennaises en 1932



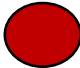



Légende

- corps rural de sapeurs-pompiers
- limite de commune
- _____ limite de canton
- Craon commune rurale
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

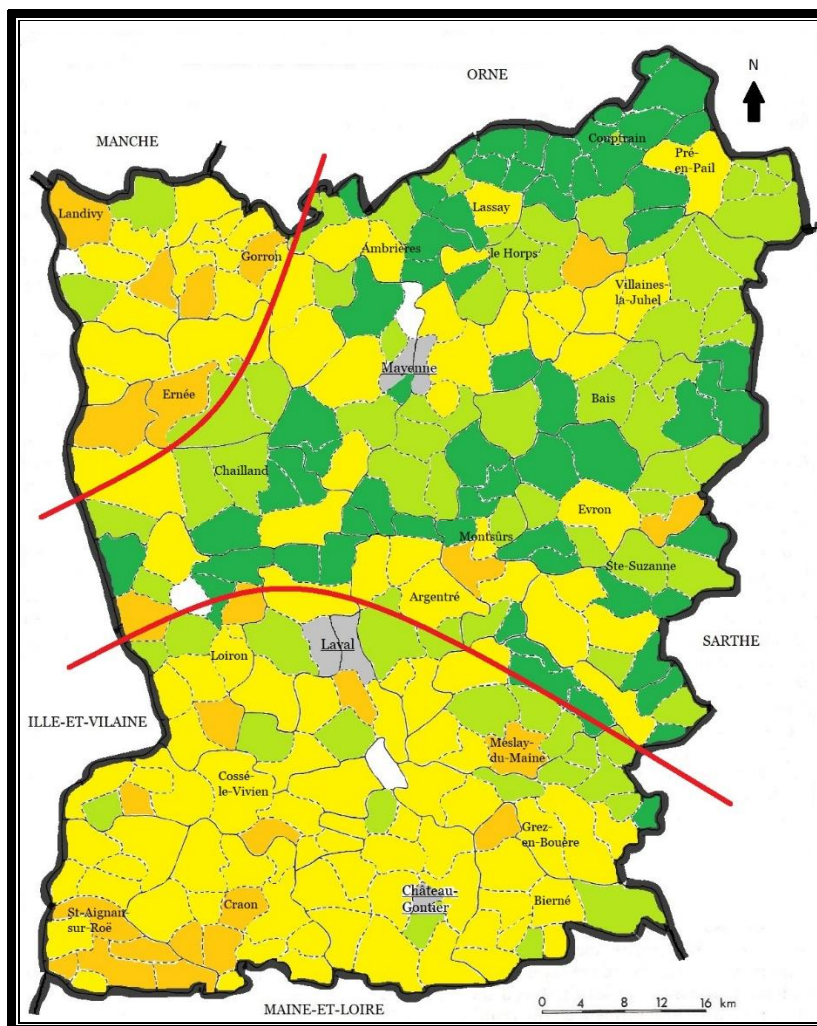
Annexe 24 – Les associations répertoriées dans les communes rurales mayennaises (années 1830 - années 1930)



Légende

- | | | | |
|---|----------------------|---|------------------------|
|  | 18 à 21 associations |  | 12 à 14 associations |
|  | 4 à 9 associations |  | 1 à 3 associations |
| | | | Craon commune rurale |
| ----- | limite de commune | <u>Laval</u> | commune urbaine |
| _____ | limite de canton | ORNE | département limitrophe |

Annexe 25 – Un sud et un nord-est de la Mayenne moins touchés par la baisse démographique, entre les recensements de 1851 et de 1931



Légende :

- Baisse démographique inférieure ou égale à 20%
- Baisse démographique supérieure à 20% et inférieure ou égale à 40%
- Baisse démographique supérieure à 40% et inférieure ou égale à 50%
- Baisse démographique supérieure à 50%
- Absence de données (communes inexistantes en 1851)

- Craon commune rurale
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

- limite de commune
- _____ limite de canton

Annexe 26 – La société de gymnastique de l'Alerte d'Évron

26a – En 1914



26b – En 1927



26c – En 1930



Source : Arch. assoc. Alerte d'Évron

Annexe 27a – Société de l'Avant-Garde de Renazé, non-daté



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 169/56

Annexe 27b – Société de tir et de gymnastique la Craonnaise, 21 février 1911



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 80/51

Annexe 28a – Marie-Louis-François Treton de Vaujuas-Langan vu par Alphonse Angot

« (...) il habita le château de Frênay, au Bourgneuf, fut emprisonné en 1832 pour participation à l'insurrection royaliste, devint conseiller général de son canton en 1848, membre de l'Assemblée législative, l'année suivante, et se fit remarquer par ses lumières, son sens pratique et son dévouement. Aux ultra-légitimistes qui le traitaient de modéré, il répondait en 1849 qu'il voulait l'union de toutes les forces honnêtes contre la Révolution. (...) L'empereur le fit enfermer à Vincennes après le 2 décembre. Rendu à la liberté, il se consacra aux œuvres de piété et de bienfaisance, qui le firent admirer et bénir par toute une population reconnaissante. Il mourut saintement le 16 mai 1864. Avec son frère, Marie-Joseph-Camille, il obtint en 1842 de joindre au nom de Vaujuas celui de Langan, éteint dans la personne de sa mère ».

Source : ANGOT Alphonse, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne, op. cit.*, t. III, p. 855

Annexe 28b - Henri Treton de Vaujuas-Langan vu par Alphonse Angot

« (...) [il] fut maire du Bourgneuf et conseiller général pour le canton de Loiron depuis 1871 jusqu'à sa mort. Il échoua aux élections législatives de 1877 (...), mais passa le troisième sur cinq au scrutin de liste de 1885 avec une majorité de 10 000 voix sur le plus favorisé de ses concurrents. Aucun de ses votes ne pourra jamais lui être reproché, ni par les catholiques, personne ne l'était plus sincèrement, plus ardemment que lui, ni par les agriculteurs français dont il contribua à faire triompher les droits à des tarifs protecteurs. Dans le département, dans son canton, la même influence se fit sentir plus efficace par l'appui moral qu'il donna à toutes les causes nobles et sérieuses débattues au Conseil général, sans négliger pourtant celle de l'ouverture de la chasse ; par la création ou le soutien des écoles chrétiennes au Bourgneuf, à Beaulieu, à Courbeville, à la Chapelle-Rainsouin, et par l'impulsion et les subsides qui contribuèrent à la bonne renommée du Comice cantonal qu'il n'hésita pas à transformer en association agricole quand, par une mesure dirigée spécialement contre lui, on supprima les secours et l'organisation officiels. Les courses de Saint-Ouen sont grande partie son œuvre.

Il est mort âgé de soixante-seize ans, le dimanche 13 janvier 1907.

L'attachement réciproque du conseiller, du maire et des administrés était constant et complet, aussi les collègues de toutes les administrations dont il était membre sont-ils venus lui payer le tribut de leur respectueuse sympathie et rendre hommage à la noblesse de son caractère ».

Source : ANGOT Alphonse, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne, op. cit.*, t. IV, p. 922-923

Annexe 29 – Courrier du directeur de l'école de Landivy à la sous-préfecture de Mayenne, 15 mars 1921

« Monsieur Bossé,

C'est en qualité d'ancien camarade de misère, de souffre-douleur du fou Hallier que je veux vous demander un service : j'ai été votre sergent de demi-section à Sillé. Je suis instituteur ici.

Il existait avant la guerre à Landivy une société de tir et de préparation militaire appelée les Volontaires. Comme toutes les sociétés similaires elle ne fonctionna pas pendant la guerre. Lorsque je suis arrivée (*sic*) dans cette commune en octobre dernier, venant de Chailland, j'ignorais l'existence de ladite société.

Le 26 septembre 1920, le maire reçut une demande de renseignements et répondit « que la société ne fonctionnait plus et qu'elle pouvait être considérée comme dissoute ». Huit jours après les cléricaux déposaient à la sous-préfecture des statuts pour la constitution d'une société sportive. C'est à ce moment que je fus avisé de la dissolution de la société des volontaires. Je me suis empressé d'en informer le président, tenu dans l'ignorance, ainsi que les personnalités républicaines et il fut décidé de faire revivre la société.

Je crois être dans la logique en estimant que la dissolution n'ayant pas été prononcée par qui de droit, ladite société peut, avec les mêmes statuts, le même président, ayant été agréée sous le n° 5031 le 1^{er} juin 1911 recommencer à fonctionner et prétendre aux subventions des pouvoirs publics.

M. Larquer, sous-préfet qui vient de quitter Mayenne, consulté avait déclaré qu'il suffisait de déposer de nouveaux statuts et que la société pourrait recevoir dès cette année une subvention. Cette déclaration a dû être rapportée d'une façon inexacte.

Il y aurait un intérêt primordial à ce que la société qui a recommencé à fonctionner soit considérée comme la suite de la société agréée le 1^{er} juin 1911 sous le n° 5031.

Dans le cas contraire, une nouvelle société ne pourra être agréée avant 1922 peut-être 23, il est douteux que les cotisations de ses membres honoraires puissent la faire vivre jusqu'à cette date. C'est alors le triomphe des cléricaux et leur mainmise sur les jeunes gens. Vous devinez la conséquence.

J'avais prié M. Guilloux, conseiller d'arrondissement, de vouloir bien exposer ces considérations à M. Varenne notre nouveau sous-préfet. Il m'a répondu qu'il ne connaissait pas le nouveau sous-préfet et a dû écrire au secrétaire de la sous-préfecture.

J'ai pensé que vos relations avec M. Varenne votre dévouement aux œuvres laïques vous permettraient de plaider près du nouveau sous-préfet de Mayenne la cause de la société laïque de Landivy. (...) Le directeur d'école ».

Source : Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 145

Annexe 30 – Articles sur la fanfare de Grez-en-Bouère

a - *L'Écho de la Mayenne*, édition du 27 mai 1893 :

« La musique de Grez-en-Bouère menace, paraît-il, de se dissoudre. C'est désolant, car un brillant avenir était réservé à cette société qui, sous le rapport de l'art, est des mieux composées.

« Mais, me disait dernièrement un des bons instrumentistes de cette société, comment voulez-vous que notre musique puisse marcher ? Au lieu d'un il y en a quatre ou cinq qui veulent commander. Notre chef se laisse mener par une coterie que je n'ai pas besoin de vous nommer, vous la connaissez bien. Nous, petits musiciens, qui apportons à la société tout notre dévouement et notre temps, nous n'avons pas même le droit de faire la plus petite observation ; les quatre ou cinq prétentieux personnages dont je viens de vous parler nous imposent silence.

Nous ne savons même pas ce qu'il y a en caisse. Nous n'avons probablement pas le droit de la savoir ; nous sommes tout simplement des machines à faire de la musique.

Les membres honoraires, qui versent une assez forte cotisation, n'entendent pas la musique ici deux fois par an.

Qu'on prenne donc exemple sur les sociétés voisines, et que nous ayons au moins un chef, un seul, mais non pas 36.

Que les fats personnages qui veulent nous en imposer soient donc mis au même rang que les autres musiciens, et, s'ils ne l'entendent pas de cette oreille, qu'on les mette à même de démissionner. Je ne vois que ce moyen.».

En effet, le raisonnement de ce musicien est parfaitement juste, et nous espérons que les intéressés voudront bien s'en rendre compte.

Ce serait vraiment dommage que la musique de Grez disparût, après les succès des années précédentes.

À bon entendeur, salut ! »

b - *L'Écho de la Mayenne*, édition du 3 juin 1893 :

« Il y a huit jours que cela dure ?

- Eh bien ! quoi donc ?

- Mais notre correspondance avec la musique de Grez-en-Bouère.

- C'est charmant, avec cette société, vous ne pouvez marcher qu'en parfait accord, et aucune note n'est discordante.

- C'est ce qui vous trompe.

- Comment ?

- Mais oui, écoutez la chose, aussi brièvement d'ailleurs que possible : *L'Écho* a eu le malheur de publier une lettre dénonçant les tiraillements qui agitaient cette société.... Vite

un monsieur a pris sa plume de Tolède et nous a adressé une protestation signée : la Fanfare.

- La Fanfare ? Ce n'est pas un nom, cela.

- Nous avons répondu à M. le président de la société musicale que nous étions tout prêts à accueillir une protestation, mais que nous ne publierions pas un petit factum dont nous trouvons les termes injurieux. Nouvelle réponse de la Fanfare qui parle d'insinuations malveillantes diffamatoires et finalement, *in cauda venenum*, nous menace d'un gros procès.

Un procès ! Cela ne serait peut-être pas de nature à nous déplaire et la Fanfare n'aurait rien à gagner dans un débat public.

Mais il nous paraît inutile de déplacer les magistrats, les avoués, les avocats et même la Fanfare, pour la conduire jusqu'à Château-Gontier.

Nous voulons même faire quelques économies à la Fanfare, et nous n'attendrons pas son papier timbré.

Donc nous nous rectifions.

Nous avons dit que la Fanfare allait se dissoudre : c'est faux ; la Fanfare affirme elle-même qu'elle pleine de vie, de santé, d'entrain et de bonne humeur.

Nous avons dit que la Fanfare était dirigée par de prétentieux personnages, c'est faux et nous retirons les deux expressions.

Qu'avons-nous dit encore ? que les membres honoraires, qui versent une assez forte cotisation, n'entendent la musique que deux fois par an : c'est faux, la Fanfare est prête à jouer tous les dimanches et tous les jours, si c'est possible.

Nous avons dit encore qu'un brillant avenir était réservé à cette société, qui sous le rapport de l'art, est des mieux composés : oh ! pour cela nous le maintenons.

Notre confession faite, nous sollicitons le pardon et pour prouver que nous avons la contrition parfaite, nous publions la principale partie de la lettre de la Fanfare :

À Monsieur le Rédacteur-Gérant du journal *l'Écho de la Mayenne* à Laval,

Monsieur,

À la suite d'un article paru dans votre journal du 27 dernier, article injurieux pour la Société Musicale de Grez-en-Bouère, tous les membres de cette Société, sans aucune exception, réclament de votre courtoisie, l'insertion aux mêmes lieu et place, dans votre prochain numéro, de la protestation suivante :

« Nous tous, Messieurs de la Fanfare de Grez-en-Bouère, protestons de toutes nos forces contre les insinuations malveillantes, écrites contre nous, et nous déclararons (*sic*) au

Veillez agréer Monsieur le Rédacteur, l'expression des sentiments distingués de :

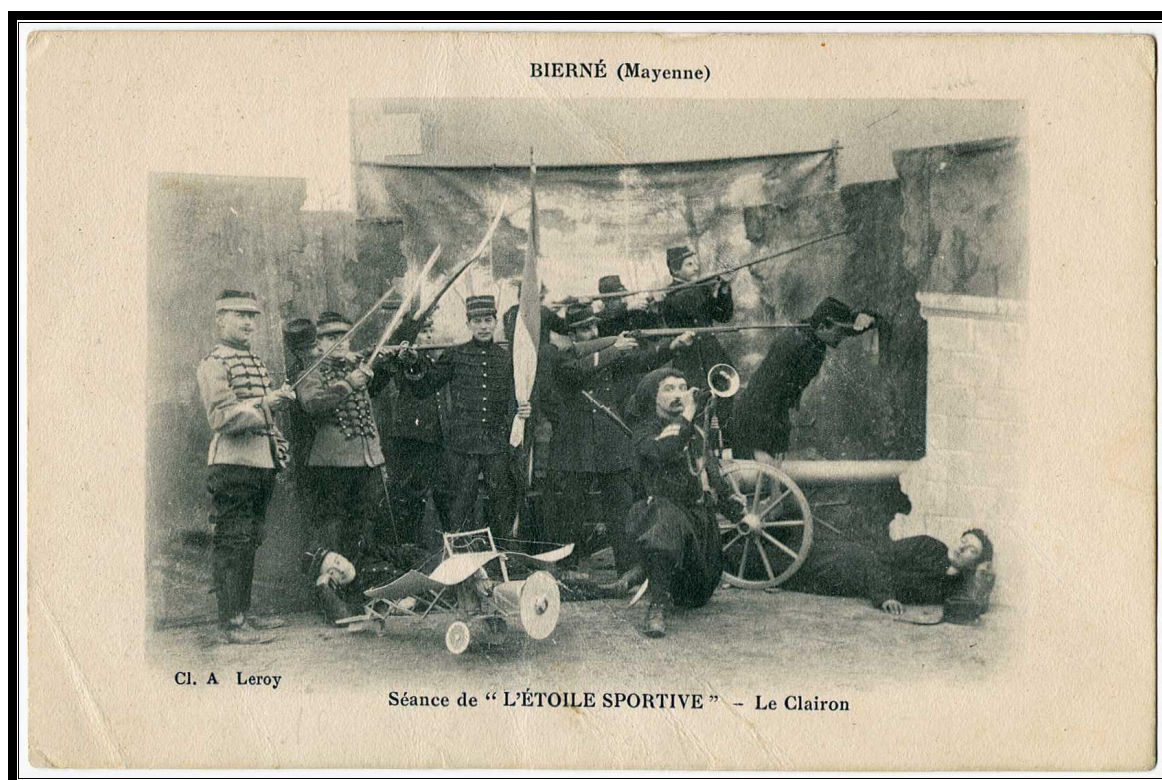
La Fanfare de Grez-en-Bouère »

Annexe 31a – Troupe du patronage Saint-Nicolas de Craon, 25 février 1912



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 80/53

Annexe 31b – Troupe de l'Étoile sportive de Bierné, [1913]



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 28/41

Annexe 31c – Troupe du Cercle catholique de Couptrain, 2 mars 1913



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 76/24

Annexes 32 – Extraits du registre du corps de sapeurs-pompiers de Fougerolles-du-Plessis

a – Rapport suite à la sanction portée contre le sapeur-pompier G., 29 novembre 1877

« L’an mil huit cent soixante-dix-sept, Le dimanche 25 novembre à deux heures après midi,

Les membres du conseil de discipline de la subdivision de sapeurs-pompiers après avoir pris lecture de la déclaration de Louis L. clairon auxiliaire hors cadre

Après enquête sur le fait de coups et blessures portées volontairement et par suite d’ivresse par le sapeur-pompier G. le dimanche 2 septembre 1877 au clairon L.

Vu l’article 12 du règlement

Considérant qu’il est du devoir de chaque sapeur-pompier de venir en aide à son camarade dans la mesure de ses forces :

Que l’abus de la force matérielle pour se faire autorité est sévèrement réprouvé par tout règlement d’institution civile et militaire :

Que les actes de G. démontrent une brutalité inouïe et par suite sont extrêmement condamnables :

Par ces motifs et d’autres à déduire

Condamne seulement pour la première fois le sapeur-pompier G. au blâme et à la réprimande

Sur le front du peloton de la subdivision lecture sera faite par le lieutenant commandant chargé de faire exécuter la sentence. »

b – Rapport suite au renvoi du clairon, Paul L., 1899

« Le dimanche 27 août, jour du tir, le sieur Paul L., clairon, étant de service et n’étant pas à son poste, le lieutenant lui fit observer que le tir était commencé depuis une demi-heure et qu’il devait être avec ses camarades ; il ne tient aucun compte des observations de son chef et l’injuria même, ainsi que la commission de tir. Le lieutenant le renvoya immédiatement du champ de tir et le lendemain, devant tout le conseil de discipline de la compagnie réuni à la mairie, sous la présidence de M. Dupont maire, il fut décidé sur les observations du lieutenant, que le sieur L. Paul clairon était, à l’unanimité de tous les membres présents, renvoyé de la compagnie. Mr le maire requit de suite le garde champêtre pour aller chercher les effets et réintégrer dans l’armoire de la compagnie, puis il notifia au sieur L. Paul, que la retraite, à dater de ce jour, serait battue par le tambour de la compagnie, S., qui s’engagea à le faire tel que le service le demande ».

Source : Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 75, 3 H 3

Annexe 33a – Société de tir et de gymnastique la Craonnaise. Pyramide, 21 février 1911



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 80/52

Annexe 33 b – Société de gymnastique la Jeanne-d'Arc d'Ernée. Fête de gymnastique au château de Montguéret, non-daté



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 91/176

Annexe 34 – Un moment de veillée rurale au milieu du XIX^e siècle

Jacques Duchemin des Cépeaux fait le récit d'une veillée à laquelle il participe dans la métairie de son domaine du Tertre dans la commune de Nuillé-sur-Vicoin.

« (...) Je me trouvais, à la fin de l'automne dernier, à mon vieux logis du *Tertre-Bichetière*. Un soir, j'étais à souper seul au coin du feu, quand Pierre, mon domestique, vint me demander la permission d'aller *faire la veillée* à la métairie du domaine.

« C'est la *cuisson de pommé*¹ qui va commencer ce soir, me dit-il, et il y aura du plaisir joliment : le *violoneux* du bourg est déjà là, et le *remouleux*, le bonhomme aux histoires, a promis de venir. Il n'y aura pas de plus belle veillée dans la paroisse cette année ! Et comme toute la jeunesse de la *sujétion* va s'y trouver, je voudrais bien y aller aussi avec la permission de Monsieur.

- Allez-y, Pierre, et portez avec vous six bouteilles de vin, pour payer ma bienvenue, car je vais m'y rendre également. »

Je m'ajustai donc quelque peu pour faire honneur à l'assemblée, et, quand j'entendis *sonner* le violon, je me rendis à la ferme qui est toute voisine de ma maison.

Pierre ne m'avait pas trompé : il y avait réunion nombreuse, et la danse allait grand train, mais elle fut interrompue par l'arrivée de *notr' maître*, et il y eut alors un moment d'embarras et de contrainte. Cependant, quand Pierre eut débouché les bouteilles, et que, le verre en main, j'eus porté la santé de toute la *compagnée*, chacun reprit de l'assurance, et aussitôt, à ma prière, on recommença les rondes.

On sait que les rondes sont des espèces de ballades avec un refrain qu'on répète en chœur. En les chantant, les garçons et les jeunes filles se tiennent par la main et tournent en formant le cercle. Le mérité des danseurs consiste à tourner avec une extrême vitesse, et si le pied vient à manquer à quelqu'un, on le traîne par terre à la grande joie de l'assemblée. Les airs des rondes sont, pour la plus-part, fort anciens ; quelques-uns ont un cachet tout particulier, mais il n'y a que les habiles chanteuses qui sachent y donner le *fion* : un artiste parisien dirait le *chic*. À la fin de chaque ronde, on apporte des *picherées* de cidre ; du *dur* et du *doux* à choisir. On boit à la même tasse, puis la ronde recommence. J'oublie de dire que pendant ce temps, la métayère et les vieilles gens se tiennent devant la chaudière, entretenant le feu et remuant, sans discontinuer, le pommé avec un long bâton.

Après les rondes vinrent les danses au violon. Je remarquai que les jeunes garçons, le chapeau sur la tête et la pipe à la bouche, se démènent comme des enragés, mais que les jeunes filles s'en vont piétinant, la tête basse, les yeux baissés et l'air boudeur ; cela est d'usage et de bonne tenue.

¹ [Note de l'auteur] Le *Pommé* est une sorte de confiture de pommes coupées en morceaux qu'on fait cuire dans du cidre nouveau. Les métayers en font provision dans les années où les fruits sont abondants. La cuisson se fait dans un grand chaudron qu'on tient sur le feu durant trois jours et deux nuits. Comme il faut que le mélange soit sans cesse remué, on se réunit pour veiller à cette opération et c'est une occasion de divertissement.

À la fin de la contredanse, le violoneux fait crier sa chanterelle et à ce signal un *chacun* lève son chapeau et embrasse trois fois sa *chacune*.

On était au plus fort de la danse, quand la porte d'entrée s'ouvrit.

« Oh ! oh ! v'là notre vieux remouleux ! v'là l'père Cyprien ! Assis, assis, tout le monde ! Écoutons l'histoire qu'il nous a promise ! » (...) »

Source : DUCHEMIN DES CÉPEAUX Jacques, *Récits du pays de bocage. Traditions, Légendes et Chroniques*, Loudéac, Yves Salmon éditeur, 1990 (1^{ère} éd. 1854), p. 106-109

Annexe 35 – Compte-rendu d'un « concert » au Cercle de Fontaine-Daniel le 14 février 1931

« Le concert donné par le Cercle de Fontaine-Daniel, le samedi 14 février, a obtenu un succès complet et bien mérité. Tout d'abord, la Fanfare a brillamment enlevé *Premières Feuilles*, ouverture de Mougeot. Ensuite, les Orphéonistes furent applaudis pour leur belle interprétation de *Voici venir la nuit*, chœur à quatre voix de Giroud.

Amand Gandon, qui joint à un timbre délicieux un sentiment musical très développé, obtint un succès complet dans *Chantez, chansons françaises*, de Gabaroché, et *Les Lilas*, slow-fox de Franz Doelle.

Le fin comique Eugène Lancelin, au jeu précis et intelligent, fut parfait dans *Voici dimanche*, *Meunier, tu dors*, *Les locutions vicieuses* et *Je prends le métro*.

Le bon ténor Marie Seigneur, à la voix fraîche et sûre, chanta dans un style excellent *Le long du chemin* et *Rêve et mensonges* de Brunet-Bisson.

On apprécia beaucoup la charmante opérette d'Offenbach, *Lischen et Fritzchen*. Marcel Fayet, merveilleux de naturel, et Roger Colin, étonnant d'entrain, l'interprétèrent d'excellente façon. Les auditeurs, charmés, ne ménagèrent point leurs applaudissements aux jeunes artistes, qui n'avaient pas craint d'aborder une œuvre longue et difficile.

L'orchestre se montra fort brillant ; ses accompagnements de chansons et ses morceaux d'ensemble furent très goûtés. Compliments à M. H. Racine, violon solo ; à M. A. Beaudouin, le dévoué président de l'Orphéon, premier violon ; à M. A. Letourneux père, H. Sauvage, premiers violons.

Dans le *Narcotique*, comédie en un acte de Tristan Bernard, l'interprétation de tout premier ordre permit d'apprécier Henri Cochon, naturel, vivant, sincère ; Eugène Bellet, émouvant, persuasif ; Jean Raimbault, Henri Sauvage, Marcel Louveau, au jeu net et vigoureux.

Jean Raimbault et Victor Masserot firent la joie du public dans leurs paysanneries, *V'là les croquants*, *Tiens, voilà Pitou*, débitées avec un entrain endiablé.

Eugène Lancelin et Amand Gandon traduisirent en artistes les angoisses des *Gardiens de phare*. Ils furent tous deux admirables de sincérité poignante, naturels, simples, émouvants ; le public leur fit une ovation vraiment méritée.

Et, pour terminer, la reproduction fidèle du tableau de Pils, *Rouget de l'Isle chantant la Marseillaise*.

Dans le salon des Dietrich, Mlles G. Fayet, A. Gandon, M. Outin, C. Desvaux, MM. E. Lancelin, A. Panloup, A. Gandon, A. Letourneux, M. Foucoin, M. Salin, M. Louveau, si joliment costumés et grimés, restèrent sous le feu des projections lumineuses pendant que l'Orphéon et l'orchestre exécutaient la *Marseillaise*.

Toute la salle, debout, frémissante, applaudit à tout rompre et le public se retira, enchanté de cette bonne soirée. »

Source : *L'Avenir de la Mayenne*, édition du 1^{er} mars 1931

Annexe 36 – Une assemblée à Courcité, non-daté



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 79/14

LA FÊTE PATRONALE DE BIERNÉ



Le départ de la course régionale de bicyclettes.

La fête annuelle a remporté dimanche un éclatant et légitime succès. Les membres du comité n'avaient rien épargné dans son organisation et le programme était composé de façon à satisfaire les plus difficiles. Le beau temps avait amené une foule de promeneurs.

A 15 h. 15 les pêcheurs se trouvaient réunis devant la mairie. Aux sons des tambours et des clairons, ils se dirigèrent vers l'Étang des Peupliers, pour prendre part au concours. Les prix étaient intéressants et chacun fit des efforts pour arriver en bonne place. Une assez grande quantité de poissons a été capturée et remise au bureau de bienfaisance.

Le concours de coinchées qui suivit réunit un nombre respectable d'amateurs et la lutte fut chaude.

Puis la foule se porta de Saint-Denis à Saint-Michel où se déroulèrent les courses de bicyclettes.

Les organisateurs n'avaient pas oublié les petits et, dans la soirée, un certain nombre d'enfants au-dessous de 12 ans, se disputèrent les premières places d'une course unijambiste.

La fête se termina par une retraite aux flambeaux agrémentée de pièces d'artifice.

Agréable journée de réjouissances, dont le succès ira aux organisateurs, MM. Davost, maire; Davost P., Chevreuil, Marchais, Piau et Legendre.

Résultats des différentes épreuves.

— *Concours de pêche* : 1. 100 francs, Leroux, 570 grammes; 2. 60 fr., Orière, 470 gr.; 3. 30 fr., Verger, 360 gr.; 4. 10 fr., Garnier, 280 gr.

Concours de coinchées : 1. 100 fr., Blu-Faucheux; 2. 60 fr., Davost-Bourdais; 3. 40 fr., Fournier-Cochet; 4. 20 fr., Verger-Briellet.

Courses de bicyclettes. — *Régionale*, 27 km., 12 partants : 1. 150 francs, Provost, Le Mans, s'est détaché du peloton 20 mètres avant l'arrivée et gagne par deux longueurs; 2. 100 fr., Blanchet, Ruillé P. Ponds; 3. 50 fr., Landais, Laval; 4. 20 fr., Gasnier, Le Mans.

Communale, 4 partants : 1. 50 fr., Aubry; 2. 30 fr., Rousseau; 3. 20 fr., Cormier.

Source : *L'Avenir de la Mayenne*, 5 juillet 1931

Annexe 38 – Fête de Jeanne d'Arc à Chammes, le dimanche 14 mai 1911



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 46/1

Annexes 39 – Concours musical de Craon, dimanche 1^{er} août 1897

a – Sociétés inscrites au concours

7 orphéons

- Division d'excellence : Chorale des Chemins de fer de l'Ouest (Paris)
- Division supérieure : Chorale des Enfants de Paris
- 2^e division : Choral nantais (Loire-Inférieure) ; Fraternelle de Fougères (Ille-et-Vilaine)
- 3^e division : Cigale de Laval, Orphéon de Meslay ; Choral vannetais (Morbihan), Orphéon de Cambremer (Calvados)

11 harmonies

- Division supérieure : Musique municipale des sapeurs-pompiers d'Angers (Maine-et-Loire)
- 1^{ère} division : Union musicale de Château-Gontier ; Sainte-Cécile de Rennes (Ille-et-Vilaine) ; Harmonie des écoles des Frères du Mans (Sarthe)
- 2^e division : Philharmonique de Saint-Joseph de la Guerche-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) ; harmonie de Trélazé (Maine-et-Loire) ; de Condé-sur-Noireau (Calvados)
- 3^e division : harmonies Notre-Dame de Vitré et d'Argentré-du-Plessis (Ille-et-Vilaine) ; de Parigné-l'Évêque et Saint-Pavin du Mans (Sarthe)

23 fanfares

- Division supérieure : Fondateurs de Port-Brillet
- 1^{ère} division : Angers-Fanfare (Maine-et-Loire)
- 2^e division : fanfares Saint-Joseph de Château-Gontier et d'Évron ; de Bourgueil (Indre-et-Loire)
- 3^e division : fanfares de Meslay, Mayenne, Quelaines, Saint-Ouën-des-Toits, Saint-Pierre-la-Cour, Cossé-le-Vivien et Grez-en-Bouère ; de Courseulles et Cambremer (Calvados) ; de Bourron (Seine-et-Marne) ; de Pouancé, Trélazé, Châtelais, Breil et 4^e arrondissement d'Angers (Maine-et-Loire) ; de Sainte-Gauburge (Orne) ; de Précigné (Sarthe) ; de Châteaugiron (Ille-et-Vilaine)

Source : d'après Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/4, édition du 20 juin 1897

b – Programme

« À huit heures, au square de l'église Saint-Nicolas, festival auquel prendront part les Fanfares de Craon, de Précigné, et le Choral Vannetais, et peut-être, d'autres Sociétés arrivées dans la soirée.

Dimanche matin, en l'église paroissiale de Saint-Nicolas, quatre messes précéderont celle dite du Concours Musical, à 5 heures, 6 heures, 7 heures et 9 h $\frac{3}{4}$; à l'issue de cette dernière sera donnée la bénédiction du T-S. Sacrement. À 11 h $\frac{1}{4}$, la Chorale des Chemins de Fer de l'Ouest exécutera la *Messe de Jeanne d'Arc* de Gounod. Il sera prélevé une entrée de 50 centimes, dont le montant est destiné à faire une distribution de pain aux pauvres de Craon.

Fêtes du jour : 8 h $\frac{1}{2}$, concours de lecture à vue – 10 heures, concours d'exécution – 2 heures, concours d'honneur – 5 heures, défilé de toutes les Sociétés, bannières en tête.

Fêtes du soir : brillantes illuminations : 50.000 lumières

À 8 h $\frac{1}{2}$, dans le Parc du Château : grand Festival : 1 600 exécutants – Distribution des Récompenses

À 10 heures, Place du Champ de Foire : Feu d'artifice ».

Source : Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/4, édition du 1^{er} août 1897

Annexe 40 – Bannière de la Fanfare de Cuillé, 1879, Mairie de Cuillé



Recension des médailles figurant sur la bannière :

Barre haute : de gauche à droite

1. Ville de Rennes / Grand concours musical des 15 et 16 mai 1880, Festival
2. Ville de Granville / Grand concours musical des 5, 6 et 7 juillet 1884
3. Concours musical de Dinan, 24 et 25 mai 1896
4. Ville de Dinard Saint-Enogat / Grand concours musical des 4 et 5 juillet 1891, Festival

5. Concours musical de Courseulles-sur-Mer, 20 juillet 1890
6. Concours musical du 16 août 1885, la Bernerie (Loire-Inférieure)
7. La Guerche Ille-et-Vilaine / Concours départemental et cantonal d'agriculture, souvenir du 18 septembre 1882
8. *identique à la médaille 6*
9. Ville du Mans / Concours musical, 29 et 30 juin 1890
10. *identique aux médailles 6 et 8*
11. Ville de Vitré / Concours musical, 26 mai 1895 « Souvenir »
12. Ville de Château-Gontier / Concours musical du 17 août 1879. « Offert par le cercle littéraire de Château-Gontier à la fanfare de Cuillé »

Barre médiane : de gauche à droite

13. *identique à la médaille 4*
14. *identique aux médailles 6, 8 et 10*
15. Ville de Tours, Concours musical, 3 et 4 juillet 1892
16. *identique aux médailles 4 et 13*
17. *identique à la médaille 11*
18. Villes des Sables-d'Olonne / Grand concours musical, 12 et 13 août 1883
19. Concours musical de St-Nazaire, 3 et 4 juillet 1904
20. *identique à la médaille 1*
21. Ville de Nantes / Grand concours musical des 21 et 22 mai 1882
22. Ville de Rennes / Festival du 14 mai 1887
23. *identique aux médailles 11 et 17*

Barre basse : de gauche à droite

24. *identique aux médailles 1 et 20*
25. Ville de Rennes / Grand concours musical du 15 mai 1887
26. *identique à la médaille 25*
27. *identique à la médaille 21*
28. Ville de Château-Gontier / Grand concours musical, 15 et 16 août 1896
29. *identique aux médailles 6, 8, 10 et 14*
30. *identique à la médaille 28*
31. Ville de Laval (Mayenne) / Grand concours musical du 2 mai 1886
32. *identique à la médaille 5*
33. *identique aux médailles 5 et 32*
34. *identique à la médaille 18*
35. *identique à la médaille 12*

Annexe 41 – Corps de sapeurs-pompiers participant au concours de pompes à incendie de Château-Gontier, le 18 août 1901

Compagnies hors département

- Division hors concours : Puteaux (région parisienne)
- Excellence : Boulogne-sur-Seine, Sannois, Vincennes, Sèvres, Beaumont-sur-Oise, Gretz-Armainvilliers, Pontoise (région parisienne)
- 1^e division : Viry-Châtillon, Chaumes (région parisienne) ; Bracieux (Loir-et-Cher)
- 2^e division : Luzarches, Savigny-sur-Orge (région parisienne) ; Vitré (Ille-et-Vilaine)

Compagnies de l'Union de la Mayenne

- 1^e division : Laval
- 2^e division : Port-Brillet
- 3^e division : Villiers-Charlemagne, Renazé, Meslay-du-Maine
- 4^e division : Daon, Coudray, Pré-en-Pail, Villaines, Bazouges, Azé, Chemazé, Quelaines, Gennes
- Défilé : Andouillé, Ménil, Grez, Bierné, Cuillé, Loigné, Soulgé-le-Bruant

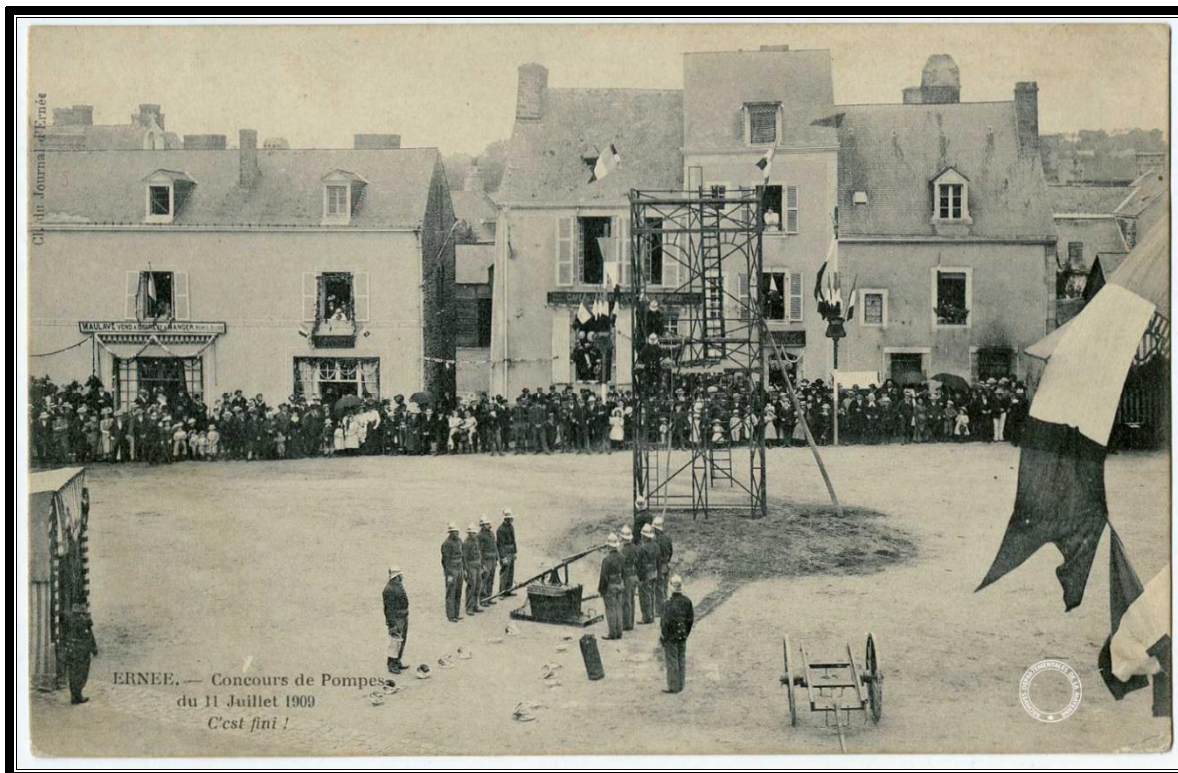
Effectif total : 380 sapeurs étrangers, 315 du département, 140 uniquement pour le défilé, 200 honoraires et délégations, soit 1 035 personnes

Compagnie de Château-Gontier : 55

Musiques de Port-Brillet, Craon et Château-Gontier : 170

Annexes 42 – Concours de pompes en Mayenne

a – Concours de pompes à Ernée, dimanche 11 juillet 1909



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 91/179

b – Concours de pompes à Meslay-du-Maine, dimanche 10 juillet 1910



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 138/89

Annexe 43 – Course cycliste de 50 kilomètres organisée par le magasin de cycles Monnier, rue des halles à Craon, le 15 juin 1913



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 80/166

Annexe 44 – Courrier du chef de musique de l'Harmonie des fendeurs d'ardoises de Renazé au préfet, 14 juin 1882

« Monsieur le préfet,

Se basant sur la décision que vous avez prise à notre égard relativement à l'autorisation de notre société, décision notifiée le 6 de ce mois par une lettre de M. le sous-préfet de Château-Gontier à M. le maire de Renazé, ce dernier a cru pouvoir nous interdire de jouer le dimanche 11 courant, dans le cortège de la procession.

M. le maire s'est figuré que votre lettre nous refuse même l'existence alors que notre nombre ne dépassant pas 20, nous laisse dans la légalité, à l'ombre de l'art. 291 du code pénal.

M. le maire a donc commis publiquement un abus de pouvoir en venant nous sommer de nous taire. Malgré cet acte d'arbitraire contre lequel nous avons aussitôt protesté, nous n'en avons pas moins obéi aux sommations de M. le maire et le morceau interrompu n'a été repris qu'à l'intérieur de l'église.

Vous nous avez fait l'honneur, Monsieur le préfet, de nous promettre de nous autoriser après apaisement complet des esprits à Renazé ; vous serez, nous l'espérons, bon juge en cette circonstance et saurez reconnaître l'attitude légale de l'Harmonie des fendeurs d'ardoises et l'attitude provocatrice de M. le maire.

Je ne puis m'empêcher de vous dire, Monsieur le préfet, combien il est dur pour les musiciens de notre « Harmonie » qui, depuis leur naissance, foulent le sol de Renazé et qui, chaque jour, aux dépens de leur sueur et de leurs bras enrichissent leur pays natal, de voir que, par la volonté d'un seul homme abusant de son caractère officiel, la voie publique leur sera interdite, quand, délassés d'une journée de fatigue, ils voudront sortir en corps de musique. Ce qui leur montre mieux encore la noirceur de la situation qui leur est faite, c'est de voir, depuis huit jours, des parasites de la commune, des saltimbanques venus pour la foire, parcourir les rues avec grand fracas en jouant une musique militaire quelconque, alors qu'eux, enfants du pays et paisibles citoyens, ne peuvent sortir en corps sans se voir entourés de gendarmes comme des malfaiteurs.

Et qu'avons-nous fait pour être ainsi traités ? Qu'on articule un grief, qu'on cite une seule faute dont notre Société se soit rendue coupable. On chercherait en vain un fait répréhensible même dans la conduite privée de chacun de nous. Est-ce nous qui naguère avons déshonoré le nom de Renazé dans la plus grande ville de l'Ouest ? Au moment où « la Lyre » de M. le maire salissait le nom de notre pays natal, c'est nous qui le réhabilitons et qui donnons une juste idée de l'honorabilité de la corporation des fendeurs d'ardoises. Si nous avons été assez mal inspirés pour faire à Nantes ce qu'a fait la Lyre, la population de Renazé nous aurait conspués avec raison, et cependant « la Lyre », à son retour, n'a

pas craint de faire une entrée triomphale dans le bourg, en nous insultant à hauts cris (le maire par sa présence autorisait ce scandale) et de se faire offrir.... des fleurs !!!

Est-ce nous encore qui avons assez peu souci de notre honneur pour souffrir dans nos rangs un ancien militaire dégradé ayant passé plusieurs conseils de guerre ?

Où veut donc en venir M. le maire en nous persécutant ainsi ? Car enfin « nous ne lui avons rien fait », ce sont ses paroles, et il trouve même plus de politesse dans nos rangs à son égard que dans ceux de « la Lyre » (c'est son propre aveu).

Il voudrait nous réunir à sa musique, ou... nous détruire, pour qu'il n'y ait plus de comparaison. Tout est là !

Mais, l'avenir est à nous, Monsieur le préfet ! La « Lyre renazéenne » existe depuis quatre ans, et néanmoins, son chef, M. l'instituteur, ne pourrait mettre sur le pupitre de ses musiciens dix morceaux qu'ils savent couramment, tandis que les musiciens « Fendeurs d'ardoises » ont après moins d'un an d'existence, 40 morceaux à leur répertoire.

Nous avons bon espoir, Monsieur le préfet, que vous montrerez bientôt à la population de Renazé que votre équité est au-dessus des sentiments de jalousie qui animent les protecteurs de la Lyre renazéenne, et que votre libéralisme ne craint pas de contrarier la vanité de vos subordonnés eux-mêmes, quand il doit en résulter un bien réel pour une classe laborieuse de vos administrés.

Dans cette attente, nous restons avec le plus profond respect, Monsieur le préfet, vos très obéissants serviteurs,

Pour les dix-neuf membres de l'Harmonie des Fendeurs d'ardoises de Renazé, le chef de musique P. Guesdon, élève d'Alb. Sowinski »

Source : Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1053

Annexes 45 – Articles suite au concert de la Fanfare de Quelaines, le 26 novembre 1893

a - *La Gazette de Château-Gontier*, journal conservateur, édition du 3 décembre 1893 :

« [*Le Réveil de la Mayenne*] gourmande la Société musicale de Quelaines, qui n'a pas inscrit la Marseillaise sur le programme du Concert donné, dimanche, à ses Membres honoraires.

La Société musicale est, en effet, bien coupable. Elle n'a pas soumis les morceaux de son répertoire au journal qui prétend (la prétention prête à rire) faire marcher l'arrondissement.

Elle a écarté avec soin la politique de la fête artistique offerte aux habitants de Quelaines. Nous la félicitons, avec le public, de cette preuve de tact. (...) »

b - *Le Réveil de la Mayenne*, journal républicain, édition du 10 décembre 1893 :

« Nous ne pensons vraiment pas soulever tant de colères [à *la Gazette de Château-Gontier*] en exprimant, avec bon nombre de personnes, notre étonnement de ce que dans un Concert public on fasse figurer un hymne national étranger en affectant de passer sous silence et de proscrire l'hymne national français.

La feuille de Broglie [Louis-Alphonse de Broglie, député conservateur de la Mayenne] a trouvé un joli mot pour expliquer cette proscription.

Ce serait, dit-elle *faire de la politique*, de la hideuse politique, de faire entendre l'hymne national de la France !!!

Le Maître-Basile qui a trouvé cette raison-là a droit certainement à une mention spéciale. Vraiment ? *c'est faire de la politique* ? Alors nos amis les Russes, la famille impériale de Russie, la Cour impériale-royale d'Autriche, la Cour royale d'Angleterre, etc., etc., ont donc, si l'on en croit l'aimable Basile de la feuille monarchiste, fait de la politique en faisant exécuter et en saluant maintes fois notre hymne nationale ?...

Nous pensons, nous, *qu'ils rendaient simplement hommage à la France, à notre patrie, en jouant son hymne national*.

Et nous ajouterons, nous vilains Tartuffes que vous êtes, que *c'est vous qui en faites de la politique*, et de la pitoyable encore, en proscrivant *volontairement, intentionnellement*, dans une commune de la Mayenne ce chant de la patrie, qu'acclament les étrangers et que des Français à Quelaines, en petit nombre heureusement, semblent haïr si rageusement. Notre chant national français n'a rien à voir avec *la politique* ; c'est ici de patrie et de patriotisme qu'il s'agit ».

Titre : La sociabilité associative dans les communes rurales du département de la Mayenne des années 1830 aux années 1930

Mots clés : sociabilité, association, campagne, Mayenne, XIX^e siècle, XX^e siècle

Cercles, corps de sapeurs-pompiers, associations musicales, sociétés conscriptives, clubs sportifs, amicales d'anciens élèves, amicales d'anciens combattants : des années 1830 aux années 1930, dans les campagnes du département de la Mayenne, représentatif de la France de l'Ouest, les cadres associatifs de la sociabilité, définie comme l'ensemble des liens sociaux créés pour eux-mêmes, pour le plaisir du lien, se multiplient. Cet essor témoigne d'une mutation profonde, qui, sur la période considérée, voit s'effacer une culture coutumière, attachée à la tradition, au profit d'une culture formalisée, promue par les notables ruraux.

Title : Associative sociability in the Mayenne countryside from the 1830s to the 1930s

Keywords : sociability, association, countryside, Mayenne, 19th century, 20th century

Literary circles, fire brigades, musical associations, gymnastics and shooting societies, sports clubs, clubs of former students, clubs of veterans: from the 1830s to the 1930s, in the countryside of the *département* of Mayenne, representative of western France, associative frameworks of sociability, defined as all social links for themselves, for the pleasure of the link, are multiplying. This rise shows a deep change during the period studied: a traditional customary culture dies out in favour of a formalized culture, fostered by the rural notables.

Laboratoire TEMOS - Temps, Mondes, Sociétés

UMR 9016 CNRS, Universités d'Angers, Bretagne Sud, Le Mans

5bis boulevard Lavoisier 49045 Angers cedex 01

